



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.156/5
10 juillet 1999

FRANÇAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Rome, 1er-3 juillet 1999

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION
MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I Liste de participants

Annexe II

Appendice I Indicateurs pour le développement durable en méditerranée

Appendice II Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

Annexe III

Appendice I Allocution du Dr. Klaus Topfer, Directeur Exécutif du PNUE

Appendice II Discours de S.E. Madame Faiza Kefi, Président de la CMDD

Appendice III Allocution du Maire de Rome à la cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD

Appendice IV Allocution de M. Valerio Calzolaio, Sous-secrétaire d'Etat, Ministère de l'Environnement de l'Italie

Introduction

1. Conformément à la décision prise lors de sa quatrième réunion (Monaco, 20-22 octobre 1998), la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a tenu sa cinquième réunion à Rome, du 1er au 3 juillet 1999, à l'aimable invitation de la Ville de Rome.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 30 membres de la CMDD ci-après: Albanie, Algérie, Associations pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Bosnie-Herzégovine, Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement (CREE), Groupement des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Chypre, Commission européenne, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC/EUROCHLOR), Croatie, Ecomediterrania, Espagne, Fonds mondial pour la nature (WWF), France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Municipalité de Silifke, Office méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Réseau MEDCITES, Réseau méditerranéen de l'eau (Red Mediterranea del Aqua-RME), Slovénie, Tunisie, Turquie et Ville de Rome.

3. Les Centres d'activités régionales du PAM ci-après ont également participé à la réunion: le Plan Bleu (CAR/PB), le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), la Télédétection pour l'environnement (CAR/TDE), la Production propre (CAR/PP), Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et le Secrétariat des 100 sites historiques de la Méditerranée.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Division technologies, industrie et économie/PNUE (DTIE), Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest/PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE), Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement, Ligue des États arabes (CAMRE/LEA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP) et RAMOGE.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. V. Calzolaio, Sous-Secrétaire d'État à l'environnement de l'Italie, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la Ville de Rome d'avoir accueilli la réunion. Le PNUE, et notamment le PAM au niveau régional, n'avaient pas ménagé leurs efforts pour protéger l'environnement et M. Calzolaio a formulé le voeu qu'une oeuvre aussi fructueuse se poursuive dans l'avenir. Au cours des dix dernières années, un grand nombre de conventions mondiales sur l'environnement avaient été signées mais il fallait reconnaître qu'en pratique elles n'étaient pas pour autant toutes appliquées. Le Gouvernement italien avait mis en place deux institutions chargées d'évaluer l'impact des conventions qu'il avait signées et il espérait que la CMDD envisagerait l'harmonisation des dispositions de ces accords au niveau méditerranéen et identifierait des sources de financement pour garantir leur mise en oeuvre effective.

7. Mme L. de Petris, Maire adjointe chargée des questions d'environnement, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Maire de Rome. Elle a souligné que la Méditerranée était prodigue mais vulnérable et que les politiques et mesures adoptées en vue de son développement durable devaient être appréhendées, acceptées et mises en oeuvre par tous les acteurs, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé. La tâche ne serait pas facile car la coopération n'avait pas été jusqu'ici l'un des traits marquants de la région, mais elle était essentielle. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les villes et les autorités du pourtour de la Méditerranée avaient témoigné d'une adhésion résolue et croissante à la cause du développement durable et Rome avait joué son rôle en privilégiant le programme Action 21 local en Méditerranée. Les autorités de Rome réaffirmaient ainsi leur attachement à un développement urbain qui soit durable et à une nouvelle définition des politiques de développement et d'aménagement urbain.

8. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a donné lecture de la déclaration de M. K. Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, qui regrettait de ne pas pouvoir assister à la réunion. Le Directeur exécutif faisait observer que les changements intervenus dans la région méditerranéenne appelaient un recentrage des divers éléments qui constituaient la politique d'ensemble de la région en matière de sécurité. La Méditerranée était en passe de devenir une voie encore plus importante pour l'acheminement des ressources vitales et une économie avancée et intégrée qui offrait des possibilités d'investissement considérables. D'où la nécessité d'une stabilité écologique de la Méditerranée dans le contexte d'un développement durable.

9. Depuis sa création en 1972, le PNUE s'était attaché avant tout à maintenir l'intégrité des mers régionales, la Méditerranée ayant constitué le premier et le plus fructueux de ses programmes. Grâce à la bonne volonté et à l'engagement des partenaires concernés, le PAM était devenu un exemple pour d'autres régions: la structure dynamique de ses institutions avait constamment permis d'intégrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. La révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles y avait contribué en permettant de tenir compte des grandes initiatives environnementales aux niveaux mondial et régional, et notamment d'adapter le programme Action 21 au contexte méditerranéen. La création de la CMDD y avait aussi contribué en offrant un forum de dialogue régional et en établissant un lien entre les mesures menées aux plans mondial et régional d'une part, et les efforts réalisés aux plans national et local, d'autre part. La Commission offrait un contexte utile pour la définition d'une stratégie du développement durable véritablement méditerranéenne.

10. Le Directeur exécutif promettait que le PNUE apporterait son plein appui aux activités du PAM en s'attachant à les promouvoir au sein de la famille du PNUE et auprès de tous les partenaires intéressés, y compris les institutions des Nations Unies et la CDD/ONU. À cet effet, une stratégie efficace en matière d'information et de communication serait nécessaire pour conférer au PAM un nouvel élan et une plus grande visibilité. Parallèlement à la CMDD, le PAM était appelé à jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable pour assurer la paix et la prospérité dans la région. Enfin, le Directeur exécutif remerciait vivement le Maire de la Ville de Rome d'avoir organisé la réunion ainsi que le Gouvernement italien d'avoir constamment soutenu le PAM.

11. Mme F. Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, Présidente du Comité directeur de la CMDD, a déclaré que c'était pour elle un grand honneur d'ouvrir la cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable et elle a chaleureusement remercié la Ville de Rome de sa générosité. Il était encourageant de noter que les villes jouaient un rôle de plus en plus actif dans le processus de la CMDD afin que, tous ensemble, les partenaires atteignent l'objectif ambitieux d'un développement durable dans la Méditerranée dans le cadre du programme Action MED 21. La tenue de la cinquième réunion témoignait de l'efficacité de la CMDD comme forum de dialogue pour tous les partenaires intéressés aux plans régional, national et local. En dépit de maintes difficultés, la CMDD avait déjà formulé d'utiles recommandations et proposé des actions concernant la gestion de la

demande en eau et la gestion durable des zones côtières. Sa structure novatrice avait grandement contribué à son succès.

12. Après avoir passé en revue les points à examiner, Mme Kefi a signalé que les processus euroméditerranéens et le FEM offraient des possibilités de véritable coopération que la CMDD ne devrait pas laisser passer. Dans son propre pays, les programmes de développement nationaux avaient été fortement marqués par les travaux de la Commission. Elle a lancé un appel en faveur de la solidarité régionale et terminé en souhaitant un plein succès à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur de la Commission

13. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, la Commission a élu le Comité directeur suivant:

Président:	Tunisie
Vice-Présidents:	Groupement des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN) Ville de Rome Malte Monaco Turquie
Rapporteur:	Fonds mondial pour la nature (WWF)

14. Au cours d'un bref débat sur la manière dont la liste des candidats aux postes de Vice-Présidents avait été établie, plusieurs intervenants, sans contester les résultats de l'élection, ont exprimé l'avis que le processus de consultation précédant la réunion devrait être conduit d'une façon plus transparente.

15. Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur le problème que soulevait l'élection au Comité directeur de trois membres non-Parties contractantes. Si leur participation à la CMDD n'était pas renouvelée à la réunion des Parties contractantes qui se tiendrait à Malte en octobre, il faudrait revoir à ce moment là la composition du Comité directeur. La solution consisterait soit à élire les membres du Comité directeur jusqu'en octobre, date à laquelle les Parties contractantes régleraient la question, ou de convenir que la nouvelle CMDD ne prendrait ses fonctions qu'à une date ultérieure. À cet égard, un représentant a suggéré que la Commission, dans sa nouvelle composition, commence ses travaux à partir de la sixième réunion, tandis qu'un autre a estimé que la Commission pourrait proposer aux Parties contractantes de renouveler les mandats des trois membres non-Parties contractantes du Comité directeur. On a fait observer à ce propos qu'il fallait assurer à la fois rotation et continuité dans la composition de la Commission. Il a été convenu enfin qu'il appartenait aux Parties contractantes de trancher cette question.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

16. M. Hoballah a informé les participants que pour aider les groupes de travail sur les indicateurs, le tourisme et l'information à mettre le point final à leurs recommandations, il était prévu de constituer, selon que de besoin, des groupes ad hoc qui travailleraient en dehors des séances plénières.

17. Un intervenant a exprimé le souhait que ces groupes ne se réunissent pas en même temps que les séances plénières. Un représentant a demandé que l'on examine le point 5.5 pendant la séance de l'après-midi et on a déclaré qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'examen du Bilan stratégique pour l'an 2000. Un intervenant a estimé que la Commission devait gérer le temps limité dont elle disposait en fonction des besoins: il a souligné en particulier qu'il

fallait examiner de façon approfondie les méthodes de travail afin d'assurer que les recommandations formulées par la Commission fassent l'objet d'un suivi approprié.

18. Compte tenu de ces commentaires, l'ordre du jour provisoire a été adopté et l'organisation des travaux a été arrêtée.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités

19. Présentant le document UNEP(OCA)/MED WG.156/3, M. Hoballah a déclaré qu'il était fondé sur les résultats de la très utile deuxième réunion du Comité directeur, qui s'était tenue à Tunis les 8 et 9 mars 1999. Les participants avaient reçu deux rapports relatifs à cette réunion (UNEP(OCA)/MED WG.155/2 et 3) dont le premier adoptait un ton critique afin de provoquer un vif débat sur la question des méthodes de travail, des nouveaux thèmes et des critères de sélection. Le programme des réunions tenues dans le cadre de la CMDD figurait à l'annexe III du rapport d'avancement. Une coopération plus étroite ayant été réclamée avec la CDD/ONU, M. Hoballah a informé la réunion que tant les membres du Secrétariat que les représentants des membres de la CMDD avaient participé aux travaux de la CDD/ONU et largement diffusé des informations sur la Commission, à la suite de quoi de nombreuses demandes de documentation complémentaire avaient été reçues.

20. Tout en étant parfaitement d'accord avec l'approche critique adoptée à l'égard de certains aspects de l'organisation des travaux, un représentant a souligné la nécessité de mettre également en évidence certains des résultats positifs obtenus. Compte dûment tenu de cette observation, le Coordonnateur a reconnu que le ton du rapport était inhabituel, mais que le Secrétariat l'avait jugé nécessaire en l'occurrence, eu égard en particulier aux préoccupations exprimées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Rio + 5) au sujet des activités de la CDD/ONU. Le PAM avait donc décidé de relever le plus rapidement possible toute lacune ou tout échec de façon à prendre sans tarder des mesures correctives. Cette approche, consistant à identifier rapidement tout ajustement nécessaire, s'était révélée positive.

21. Un autre intervenant s'est félicité de la nouvelle tendance à parler franchement, tout en estimant que l'ordre du jour de la réunion aurait dû tenir compte de cette approche novatrice. Il aurait fallu avoir la possibilité d'examiner la philosophie des travaux de la CMDD, de trouver de nouveaux moyens d'appliquer les recommandations qu'elle formulait en impliquant la société civile et de considérer de nouvelles méthodes de travail. Les groupes de travail eux-mêmes pourraient réfléchir aux moyens de mettre en oeuvre les recommandations qu'ils formulaient. À cet égard, un intervenant a estimé qu'il serait nécessaire d'établir un cahier des charges définissant les responsabilités et les fonctions de chacun des acteurs des groupes de travail.

22. La représentante de la Turquie a informé la réunion que le gouvernement de son pays proposait de créer un Centre d'activités régionales pour la formation. Un document, en cours d'établissement et contenant des dispositions relatives au financement et à la stratégie, serait soumis à la réunion des points focaux qui se tiendrait en septembre.

23. La réunion a pris note du rapport présenté dans le document UNEP(OCA)/MED WG.156/3.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches

5.1 Indicateurs pour le développement durable

24. M. M. Ennabli (Tunisie), gestionnaire de tâches pour ce thème, de concert avec M. S. Antoine (France), a présenté les propositions du Groupe de travail thématique (pages 1

à 11 du document UNEP(OCA)/MED WG.156/4) et remercié les membres de ce groupe pour le travail constructif qu'ils avaient accompli. Il a souligné l'importance des indicateurs pour le développement durable, pour suivre les grandes évolutions sociales, économiques et écologiques dans la région et faciliter les décisions en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques de développement durable. L'élaboration de ces indicateurs, retenue comme activité à moyen terme lors de la première réunion de la CMDD en décembre 1996, visait à promouvoir une approche cohérente du développement durable dans l'ensemble de la région méditerranéenne, dans le cadre d'une initiative qui s'inscrivait dans le cadre de la Convention de Barcelone, du Plan d'action pour la Méditerranée et du programme Action MED 21.

25. Le cogestionnaire de tâches a précisé qu'à partir d'une liste initiale de près de 250 indicateurs, on avait mis au point un premier ensemble de 130 indicateurs de base. Ce tronc commun tenait compte à la fois de la liste adoptée par la CDD/ONU et des spécificités du bassin méditerranéen. Pour 55 d'entre eux, les données nécessaires étaient disponibles, si bien qu'il devrait être possible de les calculer dans des délais assez brefs. Pour les autres, en revanche, une étude plus approfondie serait nécessaire pour déterminer si les données requises étaient disponibles.

26. Le Groupe de travail avait élaboré un ensemble de propositions concrètes d'action, qui se subdivisaient en deux groupes. Le premier groupe portait sur l'établissement d'un système d'indicateurs pour la région méditerranéenne, tandis que le deuxième concernait la mise en oeuvre du système d'indicateurs par les Parties contractantes. Cette mise en oeuvre avait pour but d'aider les Parties contractantes, les collectivités locales et les acteurs économiques à mesurer les résultats de leurs efforts et à préparer l'action future, ainsi qu'à améliorer la coopération multilatérale au sein de la région et à orienter les travaux futurs de la CMDD. L'un des points importants des propositions d'action était l'établissement tous les cinq ans, à partir de 2002, d'un rapport sur le développement durable dans la région. Les Parties contractantes seraient aussi invitées à communiquer au PAM les rapports nationaux établis à l'intention de la CDD/ONU, à créer des observatoires nationaux pour l'environnement et le développement et à élaborer des programmes d'action axés sur la formation afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines pertinents.

27. Passant au tableau relatif aux indicateurs proposés, M. Ennabli a précisé qu'il s'agissait d'indicateurs préliminaires qu'il fallait affiner et confirmer. Ces indicateurs avaient été présentés dès maintenant pour que les Parties contractantes puissent prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre. Il convenait donc d'éviter tout retard inutile afin que les gouvernements puissent progresser sur la voie du développement durable.

28. M. Antoine, a tout d'abord rendu hommage aux autres partenaires, notamment le PNUE, l'AEE, l'OCDE, EUROSTAT et la CDD/ONU, qui avaient été associés aux activités du Groupe de travail. Il a remercié également la Slovénie et la Tunisie qui avaient testé la mise en oeuvre de ces indicateurs. Il a souligné l'importance particulière de ces indicateurs pour le développement durable dans la région méditerranéenne qui, à la différence des groupes d'États tels que l'Union européenne, n'était pas encore dotée des structures nécessaires pour rassembler des informations sur le développement durable. S'il convenait d'affiner encore les indicateurs proposés, M. Antoine a invité instamment les États de la région à prendre rapidement des mesures sur cette importante question.

29. Au cours d'un large débat, tous les intervenants ont félicité le Groupe de travail pour les propositions concrètes qu'il avait présentées et souligné l'importance des indicateurs pour le développement durable pour la région méditerranéenne. À titre d'exemple, on a rappelé que la mise au point de tels indicateurs au sein de l'OCDE avait joué un rôle majeur dans la promotion de l'intégration des facteurs environnementaux dans d'autres domaines. Les propositions formulées par le Groupe de travail constituaient donc un bon point de départ. Il était toutefois

extrêmement difficile d'obtenir des indicateurs éprouvés pour le développement durable, si bien qu'il serait sans aucun doute nécessaire de les affiner davantage.

30. À cet égard, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les indicateurs ne reproduisent pas simplement les statistiques nationales, notamment en matière d'environnement. Les indicateurs pour le développement durable ne pouvaient apporter toute leur valeur ajoutée que s'ils tenaient pleinement compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, et notamment des aspects tels que l'emploi et la santé. De nouvelles améliorations seraient aussi nécessaires pour les indicateurs relatifs à l'eau qui, actuellement, accordaient trop de place à la qualité de l'eau, en particulier de l'eau potable, au détriment de la question des disponibilités en eau pour des activités aussi essentielles que l'agriculture. Il serait aussi utile de mettre au point des indicateurs pour l'information la sensibilisation et la communication.

31. Plusieurs intervenants ont aussi demandé que des travaux supplémentaires soient consacrés aux propositions d'action. La distinction faite par le Groupe de travail entre la mise au point d'indicateurs et leur application n'était pas totalement valable, en particulier lorsqu'il s'agissait du renforcement des capacités. De nouvelles améliorations seraient donc nécessaires pour élaborer une proposition dynamique et concise à l'intention de la prochaine réunion des Parties contractantes, en octobre 1999.

32. Un certain nombre d'intervenants ont soulevé la question de l'existence des données nationales nécessaires au calcul des indicateurs pour le développement durable qui étaient envisagés. Il serait indispensable de s'employer davantage à identifier les indicateurs pour lesquels des données pourraient être obtenues à brève échéance et à évaluer la comparabilité des données. Plusieurs intervenants ont également signalé que les moyens permettant de recueillir les données nécessaires variaient considérablement entre les pays industrialisés et les pays en développement. Il conviendrait donc de choisir des indicateurs pour lesquels des pays, qui se trouvaient à différents stades de développement, pourraient fournir des données.

33. La CMDD a été informée à cet égard que la Turquie était en train de mettre en place un observatoire pour l'environnement et le développement qui faciliterait beaucoup les efforts en faveur du développement durable menés à l'échelon national et améliorerait également les possibilités de collaboration dans ce domaine avec des partenaires d'autres pays. Le Maroc prenait des mesures pour mettre en place, en collaboration avec la société civile, une banque nationale de données sur le développement durable en tenant dûment compte des recommandations de la CMDD. De nombreux intervenants ont toutefois demandé une intensification de la coopération et de l'assistance axées sur le renforcement des capacités à l'échelon national et sur la constitution de réseaux entre les institutions nationales compétentes. Le représentant du Plan Bleu a noté, à cet égard, qu'une réunion de représentants des observatoires nationaux aurait lieu en novembre à Tunis avec pour tâche importante de promouvoir la constitution de réseaux dans ce domaine. Il a ajouté que les indicateurs proposés par le Groupe de travail avaient déjà été validés en Slovénie et en Tunisie et qu'une procédure dans ce sens était en cours dans d'autres pays dans le cadre des activités de renforcement des capacités, notamment au Maroc. Il a en outre informé la CMDD que la Commission européenne avait récemment chargé le Plan Bleu d'exécuter durant les trois prochaines années un important projet concernant les statistiques de l'environnement dans la région méditerranéenne (MEDSTAT).

34. Les membres de la CMDD ont souligné que, même si les indicateurs proposés étaient loin d'être parfaits, le moment d'agir était venu. Les propositions du Groupe de travail devraient donc être soumises aux Parties contractantes avant d'être intégrées au programme de travail du PAM lorsqu'elles auraient été approuvées. Le budget ordinaire n'offrait dans l'immédiat que peu de moyens de financement, mais des donateurs devraient être recherchés pour un projet substantiel dans ce domaine important. Un mécanisme devrait également être mis au point afin que la CMDD puisse poursuivre son action dans ce domaine.

35. À l'issue du débat, les cogestionnaires de tâches se sont félicités des nombreuses suggestions constructives qui avaient été formulées, notamment en vue d'affiner encore les indicateurs envisagés et les propositions d'action. M. Ennabli a souligné à nouveau le caractère dynamique du processus d'établissement des indicateurs "*pour le*" plutôt que "*du*" développement durable et le rôle capital qu'ils joueraient dans l'adoption de politiques économiques, sociales et environnementales intégrées. Il a ajouté que le Plan Bleu envisageait d'établir un glossaire qui donnerait des définitions claires des divers indicateurs et des méthodes à appliquer pour leur établissement. Pour certains indicateurs, un ensemble de documents préliminaires avait déjà été élaboré, donnant une idée de la forme que pourraient finalement revêtir les résultats. Il a assuré les participants qui s'étaient inquiétés de l'aptitude des pays en développement à obtenir les données nécessaires que cela se ferait sur une base volontaire. Les deux cogestionnaires de tâches ont souligné qu'il importait d'encourager les Parties contractantes à agir rapidement et à diffuser les renseignements concernant les indicateurs aussi largement que possible, par exemple sur le site web du PAM.

36. Les propositions d'action relatives à ce thème ont été révisées en consultation avec les membres de la CMDD afin de tenir compte des observations formulées au cours du débat. Il a été convenu que les propositions d'action révisées seraient soumises à la prochaine réunion des Parties contractantes en octobre 1999. Les propositions d'action révisées figurent à l'annexe II.

5.2 Tourisme et développement durable

37. M. G. Giourgas (EOAEN), gestionnaire de tâches de concert avec Mme A. Rambla Gil (Espagne), présentant les recommandations et propositions d'action sur ce thème (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 12 à 19), a souligné les difficultés que soulevait l'élaboration de conclusions et de propositions cohérentes sur une question aussi vaste que le tourisme, qui faisait partie intégrante de la vie et de la culture dans le bassin méditerranéen et faisait intervenir non seulement des considérations d'espace et de temps mais aussi de la présence humaine. Le Groupe de travail s'était efforcé de mettre au point des propositions novatrices qui apporteraient une nette valeur ajoutée dans ce domaine social essentiel, dans lequel il était si difficile de promouvoir des changements effectifs. Toutefois, un nombre limité seulement de réponses au questionnaire avaient été reçues.

38. Parmi les aspects complexes du tourisme, il y avait lieu de mentionner les dangers de ce qui, dans bien des cas, constituait en quelque sorte une mono-activité qui pouvait être très fragile, en particulier en cas de crise, conflits et épidémies. En règle générale, les touristes eux-mêmes exerçaient une certaine pression en faveur d'une amélioration de l'environnement lorsqu'ils exigeaient des destinations satisfaisantes. Toutefois, la situation du tourisme variait grandement d'un pays méditerranéen à un autre, tant sur le plan de son importance que de l'efficacité des politiques adoptées. Dans tous les cas, des efforts suivis s'imposaient, par le biais de la formation et de l'échange d'informations, de faire prendre conscience de la façon dont la dimension développement durable pouvait s'intégrer dans l'activité touristique. Cela était particulièrement important dans le cas des petites économies insulaires, qui se composaient de microsociétés isolées pour lesquelles le développement durable du tourisme était d'une importance capitale pour l'essor économique et social, voire pour leur survie.

39. L'un des principaux soucis dans l'élaboration des propositions d'action avait été l'impossibilité de promouvoir un développement durable du tourisme dans une situation de désorganisation presque totale. L'insuffisance du cadre d'orientation générale, institutionnel, législatif et technique existant a été constatée. De nombreuses mesures pouvaient être prises en vue de l'élaboration d'un tel cadre: mise en place d'observatoires destinés à étudier l'impact du tourisme, promotion d'initiatives en faveur de la qualité et de systèmes de gestion environnementale, mise en place de réseaux de professionnels du tourisme, de destinations pilotes et étalement de la saison touristique sur toute l'année. Un certain nombre d'outils spécifiques avaient été proposés pour atteindre les objectifs recherchés, y compris la

publication d'un "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, l'élaboration de guides de bonnes pratiques environnementales dans le secteur touristique et la création de mécanismes financiers par le biais desquels ce secteur pourrait contribuer à un ensemble d'initiatives et de projets dans ce domaine.

40. Les membres de la CMDD se sont félicités des travaux très utiles qui avaient été réalisés par le Groupe de travail et ont déclaré comprendre que des points de vue très divers devaient être pris en considération. Plusieurs intervenants ont toutefois relevé que les considérations environnementales, notamment celles relatives au littoral et au milieu marin, méritaient plus d'attention. Les propositions présentées, si elles constituaient un bon point de départ, devraient donc être encore affinées afin de faire une plus large place à l'intégration des questions liées à l'environnement et au développement durable dans le cadre du tourisme. Les propositions devraient tenir compte des mesures qui pourraient être prises pour promouvoir des formes spécialisées de tourisme, par exemple tourisme culturel, tourisme vert et activités de plaisance, mais aussi tourisme national, à côté de formes plus classiques de tourisme international. Des travaux supplémentaires seraient en outre nécessaires pour mettre au point une proposition plus concise à l'intention des Parties contractantes.

41. De nombreux intervenants ont insisté sur l'importance primordiale du tourisme dans la vie et l'économie des pays méditerranéens. L'industrie du tourisme avait eu un impact majeur sur l'environnement méditerranéen, ce qui signifiait que le secteur devait être étroitement associé à toute action efficace visant à améliorer l'environnement et à promouvoir un développement durable dans la région. Le tourisme constituait toutefois une industrie extrêmement complexe qui faisait intervenir une multitude d'acteurs, y compris ceux directement concernés, comme par exemple les voyagistes, les hôteliers et les restaurateurs, ainsi que leurs fournisseurs, les autres acteurs économiques des zones adjacentes et les pouvoirs publics à tous les niveaux. En raison de cette complexité, il était très difficile de faire participer tous les acteurs concernés à l'élaboration d'une vision globale et intégrée, indispensable pour asseoir le secteur touristique sur des bases durables. Les initiatives volontaires et l'autodiscipline offraient toutefois des possibilités de progrès. C'est ainsi, par exemple, que le DTIE/PNUE avait récemment participé à une initiative qui visait à réunir un certain nombre de professionnels du tourisme pour analyser la manière dont des systèmes volontaires pourraient être organisés. Les projets de normalisation tels que ISO 14000 pourraient aussi être utiles, même s'il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités nécessaires lors de leur application dans les pays en développement. Une importance accrue devrait être accordée à ces aspects des propositions d'action lorsqu'elles seraient révisées.

42. Plusieurs intervenants ont fait valoir qu'il importait d'orienter l'action non seulement vers les pays méditerranéens mais aussi vers ceux dont provenaient les touristes. Toute amélioration sérieuse des performances de l'industrie touristique de la région en matière d'environnement devait être induite par la demande: en d'autres termes, il fallait amener les touristes à prendre conscience des attitudes et pratiques qu'ils devaient adopter pour promouvoir le développement durable de leurs lieux de destination. Par exemple, ils ne devaient pas s'attendre à pouvoir garder les mêmes niveaux de consommation - d'eau, par exemple - que dans leurs propres pays. Il a été fait mention de plusieurs initiatives prises dans ce sens, et notamment de l'élaboration d'une brochure destinée à sensibiliser davantage les touristes et à les associer plus pleinement aux efforts visant à promouvoir une industrie touristique durable. Les voyagistes ayant leur siège dans les pays dont provenaient les touristes devaient également être associés plus étroitement aux activités pertinentes et contribuer plus substantiellement au développement équilibré et durable des régions de destination.

43. Il importait également, a-t-il été rappelé, de veiller à ce que les principes du développement durable soient pleinement pris en compte par tous les acteurs associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques d'aménagement du territoire. En maints sites touristiques, les logements de vacances étaient construits sans planification ou en se soustrayant aux dispositions en vigueur. Il importait tout spécialement, à cet égard, lors de

l'aménagement de nouvelles zones touristiques, dans les pays en développement comme dans les zones encore inexploitées des pays industrialisés, de veiller à ce que les erreurs du passé ne se répètent pas.

44. Nombreux ont été les intervenants à insister sur la nécessité de favoriser la mise en place de réseaux et l'échange d'informations, notamment entre les instances compétentes au niveau national et les ONG actives dans le secteur. À ce sujet, il a été noté que l'Unité de coordination ne disposait pas de ressources suffisantes pour jouer un rôle actif dans la gestion et le développement de ces réseaux. Elle devait donc remplir une fonction facilitatrice dans ce processus. Dans ce domaine, on devrait veiller à mettre à profit les travaux déjà réalisés par d'autres instances, telles que la réunion organisée récemment à Lanzarote par le PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme dans le prolongement de la Conférence de la Barbade pour réunir les représentants d'États insulaires en développement et autres îles, les conclusions du Congrès international sur le tourisme durable en Méditerranée organisé par MED Forum en octobre 1998, et les lignes directrices avec la valeur ajoutée nécessaire adoptées dans le contexte méditerranéen, comme par exemple des codes de conduite. Par ailleurs, le rapport du Groupe de travail devrait être communiqué au Forum euroméditerranéen du tourisme.

45. Quelques intervenants ont accueilli favorablement la proposition visant à étudier la faisabilité d'un mécanisme méditerranéen d'appui pour le développement durable dans l'industrie touristique. Il a été noté que des structures permettant aux responsables de l'industrie touristique de se rencontrer avaient été mises en place dans d'autres régions - comme les Caraïbes - mais pas en Méditerranée. Néanmoins, a-t-on rappelé, il convenait d'accorder toute l'attention voulue aux finalités et fonctions réelles de tout nouveau projet d'organisme ou de fonds avant de prendre des mesures pour le concrétiser.

46. En raison du temps qu'aurait nécessité une révision approfondie des conclusions et recommandations proposées pour tenir compte des observations formulées au cours du débat, la CMDDD a décidé de confier à l'Unité de coordination et aux deux gestionnaires de tâches le soin de les adapter à la lumière de ces observations, avec le concours des centres concernés. Les textes révisés seraient adressés à tous les membres de la CMDDD vers la fin septembre en leur ménageant un délai de deux semaines pour formuler toutes nouvelles observations qu'ils jugeraient nécessaires. La réunion a été informée qu'une session de travail se tiendrait les 22 et 23 août 1999, et que par conséquent les observations éventuelles devraient être adressées à l'Unité de coordination avant la fin du mois de juillet au plus tard. De cette façon, une proposition solide pourrait être soumise à la réunion des Parties contractantes, laquelle pourrait alors se prononcer sur la suite à y donner.

5.3 Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

47. M. M. Scoullos (MIO-ECSDE), cogestionnaire de tâches pour le thème, a présenté le rapport d'avancement du Groupe de travail et les recommandations proposées aux Parties contractantes (pages 21 à 28 du document UNEP(OCA)/MED WG.156/4), ainsi qu'un document de base établi grâce, pour l'essentiel, aux ressources propres du MIO-ECSDE.

48. Le document de base contenait une analyse de la situation actuelle en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public, de même qu'un aperçu du rôle joué par d'autres partenaires dans le dialogue.

49. Il ressortait de la partie A du document que, en dépit du fait qu'un très large secteur de l'opinion s'inquiétait des menaces pesant sur l'environnement mondial et estimait qu'il fallait y faire face de toute urgence, il se faisait une idée quelque peu simpliste de la manière dont il pouvait lui-même y contribuer. Le concept de durabilité était aussi très mal compris. Les organisations écologiques étaient perçues comme la source d'information la plus fiable sur l'état de l'environnement, alors que les pouvoirs publics jouissaient d'une cote bien moindre, ce qui dénotait un manque de confiance à leur égard, tendance qu'il convenait d'inverser. Le rapport coût/avantages des fonds alloués à l'information et à l'éducation ne suivait pas une progression linéaire: il fallait, dans un premier temps, consacrer un montant important à l'éducation et à la sensibilisation avant de pouvoir enregistrer des progrès dans ce domaine, mais, une fois ce cap franchi, des résultats équivalents pouvaient être obtenus à moindres frais. Dans la plupart des pays méditerranéens, le niveau de ressources initial avait été pratiquement atteint si bien qu'il ne restait plus qu'à consentir un modeste effort supplémentaire pour accomplir des avancées substantielles.

50. La partie B du document de base comportait un exposé des spécificités méditerranéennes et un examen des questions recensées lors des grandes conférences d'ONG. Il était intéressant de noter que les thèmes jugés les plus cruciaux étaient, par ordre d'importance: l'eau, l'érosion des sols, les incendies de forêt et les déchets, suivis de la pollution, de la biodiversité et du changement climatique.

51. Le bilan des dispositions juridiques, qui faisait l'objet de la partie C, n'était pas encore achevé, mais la Convention d'Aarhus offrait un cadre législatif très complet.

52. Le document signalait également un autre élément positif, le nombre de programmes d'éducation environnementale en plein essor, et la CMDD pourrait faire beaucoup pour les renforcer.

53. Passant aux recommandations proposées, M. Scoullos a déclaré que, bien que la principale tâche confiée au Groupe de travail eut été menée à bien, il convenait de spécifier que les activités devraient être poursuivies, ce thème constituant un élément à la fois important des travaux des autres groupes et crucial en lui-même.

54. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité le Groupe de travail pour la qualité de ses travaux. Un participant a souligné qu'il fallait revoir et ajuster la manière d'aborder la question de l'information, de la communication, de l'éducation et de la participation. Il a été proposé que les techniques de sensibilisation, pour être efficaces, soient adaptées en fonction du sexe et de l'âge des groupes auxquels on s'adressait et que les éducateurs environnementaux reçoivent une formation d'un mois, au minimum, sur les moyens de faire passer leur message. Pour la diffusion du message environnemental au niveau local, il convenait de recourir, plutôt qu'au PAM, à des structures existantes bien au fait des langues et coutumes locales.

55. Certains participants ont attiré l'attention sur le rôle important que jouaient l'information et la communication pour promouvoir la ratification et l'application de la Convention de Barcelone

et de ses Protocoles. La diffusion d'informations devrait se faire par l'intermédiaire des points focaux, à l'aide de techniques appropriées, et intervenir avant que l'on envisage l'application de la Convention d'Aarhus. Selon plusieurs participants, les recommandations du Groupe de travail devraient être mises en oeuvre par les points focaux du PAM, être prises en compte par le PAM dans ses activités et être intégrées dans les travaux des groupes thématiques de la CMDD

56. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait privilégier quatre ou cinq recommandations d'ordre pratique pour soumission aux Parties contractantes. Les autres propositions pourraient être prises en compte dans la stratégie du PAM en matière d'information qui serait soumise à la prochaine réunion des Parties contractantes.

57. Le Coordonnateur a rappelé que les pressions exercées par le public et les ONG avaient contribué pour une très large part à l'élaboration et à l'adoption de politiques de l'environnement. L'éducation et l'information en matière d'environnement étaient vitales et pouvaient aider à résoudre des problèmes à peu de frais.

58. M. Scoullos (MIO-ECSDE) a indiqué que les recommandations devraient servir de cadre pour les dispositions juridiques et institutionnelles nécessaires afin de renforcer la mobilisation et la participation, ce qui ne pouvait être obtenu par le seul biais de quelques recommandations concrètes. Les recommandations pourraient éventuellement être classées en deux catégories, de manière à fournir aux Parties contractantes à la fois le cadre proposé par le Groupe de travail et un petit nombre de recommandations pratiques, sans leur faire perdre de vue pour autant le tableau d'ensemble. Il a expliqué que certaines questions figuraient encore parmi elles du fait qu'il fallait rappeler à l'opinion qu'elles n'étaient toujours pas résolues.

59. Enfin, les gestionnaires de tâches ont été invités à consulter leurs collègues intéressés et à retenir quatre ou cinq recommandations concrètes pour soumission aux Parties contractantes, en tenant compte des vues formulées au cours de la réunion; ces recommandations figurent à l'annexe III.

5.4 Libre-échange et environnement

60. M. R. Salman (Liban), gestionnaire de tâches pour le thème considéré, a présenté la proposition de programme de travail (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 29 à 34), en soulignant la nature particulièrement complexe de la question et le fait que le partenariat euroméditerranéen était un facteur spécifique dont il fallait tenir compte à cet égard. Le Groupe de travail proposait l'agriculture, l'industrie et les modes de consommation comme secteurs clés à analyser en tenant compte des études nationales ainsi que des études sectorielles exécutées aux niveaux national et régional. Les études comparatives prévues dans certains pays méditerranéens et les études rétrospectives d'autres zones de libre-échange permettraient de mieux connaître l'impact des politiques environnementales sur le libre-échange dans la région ainsi que les facteurs juridiques, institutionnels, économiques et techniques qui avaient une incidence sur l'équilibre entre le libre-échange et l'environnement en Méditerranée. Elles fourniraient aussi des informations, faciliteraient les décisions et permettraient d'intégrer la question dans les programmes de développement durable des pays concernés.

61. Après avoir décrit l'étude de cas réalisée au Liban, M. Salman a exposé une proposition de plan d'action. Au cours de la Phase I, allant de juillet 1999 à juin 2000, l'étude envisagée par l'Union européenne pourrait contribuer à améliorer la connaissance des politiques relatives au libre-échange et à l'environnement dans les 12 partenaires euroméditerranéens non communautaires. On définirait l'axe de recherche qu'élaborerait chaque pays méditerranéen en fonction de ses spécificités et on tirerait des enseignements pratiques d'autres expériences nationales et régionales. La collecte, l'élaboration et l'analyse des données permettraient d'élargir l'éventail de l'information à l'ensemble de la Méditerranée. On a aussi proposé de tenir un atelier méditerranéen sur le libre-échange, l'environnement et le développement durable. Les

premiers résultats de ces travaux et les lignes directrices proposées seraient soumis à la prochaine réunion de la CMDD.

62. Durant la Phase II, allant de juin 2000 à juin 2001, tous les accords conclus par les pays méditerranéens seraient évalués en fonction des politiques locales et régionales. Des propositions relatives aux mécanismes financiers, aux instruments économiques et aux politiques destinés à promouvoir l'équilibre entre le libre-échange et l'environnement seraient élaborées, et des recommandations concrètes seraient formulées à l'intention des décideurs et des responsables politiques. Il faudrait renforcer les capacités des pays méditerranéens afin d'obtenir une plus grande synergie entre le libre-échange et le développement durable. Les observations, conclusions et propositions du Groupe de travail seraient présentées à la septième réunion de la CMDD.

63. Certaines activités dureraient pendant les deux phases, par exemple la collaboration avec d'autres initiatives du même ordre, l'échange d'expérience, l'identification des mécanismes et des fonds disponibles, la participation de tous les pays méditerranéens, ainsi que des acteurs et responsables politiques concernés, et un vaste processus de dialogue et de consultation entre les secteurs public et privé.

64. La difficulté de rassembler des données homogènes et normalisées aux fins de comparaison, les contraintes de temps et les moyens financiers disponibles étaient des problèmes potentiels qui risquaient d'avoir des répercussions sur les travaux du Groupe. Enfin, la mise en place de réseaux et la participation de tous les acteurs étaient deux des facteurs déterminants pour le succès du programme.

65. Lors du débat qui a suivi, les participants ont félicité le Groupe de travail pour la qualité de ses travaux. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur l'ampleur de la tâche qui était proposée au Groupe et ils se sont demandés s'il serait en mesure de mener à bien un programme aussi ambitieux. Le Groupe a été instamment invité à recueillir des informations sur l'impact environnemental des autres zones de libre-échange et on a fait observer que tout modèle de libre-échange qui ne prendrait pas en compte les spécificités méditerranéennes serait voué à l'échec et pourrait même avoir un impact négatif. Il conviendrait d'examiner les travaux poursuivis dans d'autres organisations internationales sur le commerce et l'environnement, par exemple ceux de l'OMC concernant les effets sur le commerce des mesures de protection de l'environnement.

66. Un participant a relevé l'absence de dimension sociale dans la proposition de programme de travail et exprimé l'avis qu'il fallait inclure dans le programme d'études les services au lieu des modes de consommation et ajouter les effets de la monnaie unique européenne sur le commerce. D'autres participants ont mis en garde contre une approche trop large et ont rappelé que certains des aspects méditerranéens étaient déjà traités dans d'autres contextes.

67. Un autre représentant a fait part de sa préoccupation, considérant que les aspects environnementaux et culturels avaient été négligés dans les clauses financières des accords d'association conclus entre l'Union européenne et les membres de la future zone de libre-échange méditerranéenne. Il fallait inviter instamment les Parties contractantes, et en particulier leurs Ministres des finances, à réclamer la participation des Ministres de l'environnement et de la culture ainsi que de représentants de la société civile à la négociation et à la conclusion des accords relatifs aux mécanismes financiers. Le Groupe de travail a aussi été encouragé à inclure davantage de pays parmi ses membres, car c'est aux pays qu'il appartient en dernier ressort d'élaborer les politiques commerciales.

68. Le représentant du METAP, qui avait aussi apporté son concours au gestionnaire, a expliqué la méthodologie qui avait été suivie pour l'exécution d'études de cas dans plusieurs pays méditerranéens. L'impact du libre-échange s'exerçait à deux stades: en premier lieu, la

réglementation environnementale avait un impact sur la valeur des exportations, mais leurs effets se faisaient par la suite sentir sur les importations, si bien que la compétitivité dans les pays du sud de la Méditerranée pourrait s'en ressentir.

69. Le représentant du CAMRE/LEA a informé la Commission que le Secrétariat général de la LEA envisageait de tenir un séminaire arabe régional sur le thème "commerce et environnement" du 5 au 7 septembre 1999, en collaboration avec l'Agence égyptienne pour l'environnement, le PNUE et le CEDARE.

70. La Commission a entériné le programme de travail proposé par le Groupe et a exprimé le souhait qui serait examiné en priorité à sa sixième réunion.

5.5 Industrie et développement durable

71. M. G. Guerrieri (Italie), gestionnaire de tâches pour ce thème de concert avec M. M. Si Youcef (Algérie), a fait le point des travaux du Groupe depuis la quatrième réunion de la CMDD en attirant particulièrement l'attention sur le fait qu'il avait eu recours à des experts extérieurs (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 40 à 42). L'objectif d'ensemble avait été l'analyse des incidences de l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" sous sa forme révisée et de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) correspondant dans le contexte du développement durable. Les objectifs du Groupe avaient été très pratiques, une attention spéciale étant accordée aux mesures concrètes visant à inciter les gouvernements et les autorités locales à lancer des politiques susceptibles de stimuler les entreprises nationales et la compétitivité. Un deuxième objectif avait consisté à trouver, pour les petites et moyennes entreprises, des motivations qui les pousseraient à investir dans la réorganisation de leurs méthodes de production de façon à ce qu'elles satisfassent aux conditions stipulées dans le Protocole "tellurique" et le PAS. Le Groupe avait relevé la grande importance de la sensibilisation de l'industrie, de l'échange d'informations et du renforcement des capacités d'"acteurs en vue d'une amélioration". L'intervenant a appelé l'attention de la réunion sur le rapport de l'Atelier sur l'industrie et le développement durable qui avait eu lieu à Massa les 14 et 15 mai 1999.

72. Passant au programme de travail, l'intervenant a fait observer qu'au titre de chaque activité envisagée, les participants trouveraient un directeur de projet, des partenaires, un aperçu des résultats escomptés et un échéancier. Il a ensuite donné un aperçu des divers projets envisagés dans le rapport en affirmant qu'il était sûr que les directeurs de projet soumettraient aux gestionnaires de tâches l'ensemble des documents relatifs à des questions précises à la date proposée, sous forme d'avant-projets, avant de les communiquer au Groupe thématique pour approbation finale et exécution au cours du prochain exercice biennal. Après avoir invité la réunion à approuver le plan de travail, M. Guerrieri a déclaré qu'une autre réunion consultative pourrait se révéler nécessaire pour mener à bien toutes les tâches et il a exprimé l'espoir que des moyens de financement pourraient être trouvés dans le budget du PAM ou en faisant appel à des sources extra-budgétaires.

73. Le représentant du CAR/PP a déclaré que le plan de travail devrait traiter de la promotion d'une production plus propre et pas seulement de la diffusion de la Déclaration internationale sur la production plus propre, et a offert de faire part de l'expérience du CAR/PP dans ce domaine. Il a également offert de faire part de l'expérience du CAR/PP pour les activités de formation menées en collaboration avec l'ICS/ONUDI.

74. La représentante du DTIE/PNUE a proposé la coopération suivie de son organisation pour le développement d'activités spécifiques en faveur de la Méditerranée. C'est avec plaisir qu'elle prenait note de la Déclaration internationale sur la production plus propre, mais en signalant que sa signature ne constituait qu'une première étape, qui devrait être suivie par sa mise en application. À cet égard, elle a évoqué la nécessité d'éduquer les cadres des petites et moyennes entreprises.

75. Le représentant de l'Agence nationale italienne pour la protection de l'environnement a appelé l'attention de la réunion sur une deuxième version du rapport sur la production plus propre dans la Méditerranée en rappelant qu'une version définitive serait présentée au séminaire international qui devait être organisé avec le DTIE/PNUE et ECOMED à la fin de 1999. Il a demandé à cet égard un renforcement de la collaboration avec le CAR/PP, en tenant également compte de la possibilité de conclure un accord bilatéral.

76. Au cours de la discussion, tous les intervenants ont félicité le cogestionnaire de tâches des propositions détaillées et pragmatiques qu'il avait présentées. Certaines questions ont été soulevées au sujet du coût des activités envisagées, et en particulier du financement de celles qui étaient exécutées par le CAR/PP au moyen de fonds fournis par l'Espagne. Plusieurs représentants ont rappelé qu'il était important d'encourager les petites et moyennes entreprises. Un participant a insisté sur la nécessité d'étudier l'ensemble de la question de l'industrie et du développement durable dans le contexte euroméditerranéen ainsi que d'accorder une attention particulière à ses incidences sociales. S'agissant de l'atelier de formation envisagé à l'intention des gestionnaires des grandes zones industrielles, un participant a suggéré que l'accent devrait être mis également sur les petites et moyennes entreprises qui n'étaient pas intégrées aux grandes zones, ce qui était généralement le cas dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

77. M. S. Civili, Coordonnateur du MED POL, évoquant la question du financement des activités envisagées, a déclaré que s'agissant du MED POL, des fonds étaient disponibles au titre du budget de l'exercice en cours et, selon lui, tel était le cas également pour l'ONUDI et le CAR/PP. Quant aux petites et moyennes entreprises, l'Atelier de Massa avait estimé qu'elles seraient peut-être le domaine auquel il faudrait s'intéresser à l'avenir. Il a fait observer que l'expression "vastes zones industrielles" désignait généralement de grandes superficies dans lesquelles plusieurs petites entreprises étaient regroupées sous une seule direction environnementale.

78. M. Guerrieri a rappelé la nécessité pour les petites et moyennes entreprises d'avoir pleinement conscience des avantages de l'éco-efficacité et d'une approche proactive de l'amélioration de l'environnement. Il était généralement admis que les grandes industries chimiques avaient sensiblement contribué à réduire les émissions et les rejets de polluants par un ensemble d'instruments et de mesures réglementaires et volontaires. C'est pourquoi il importait de s'assurer la coopération du CEFIC/EUROCHLOR, dont les membres avaient déjà lancé les initiatives volontaires que "responsible care", avec également la participation de petites entreprises.

79. Une attention spéciale avait été accordée à la formulation d'activités, en prenant soin d'éviter toute dépense supplémentaire. Les activités envisagées étaient en fait destinées à être intégrées autant que possible dans des programmes existants déjà dotés d'un budget. Si, pour une raison quelconque, les fonds s'avéraient insuffisants, d'autres sources de financement seraient recherchées.

80. La CMDDD a constaté qu'un large consensus s'était dégagé en faveur de la poursuite des diverses activités pratiques exposées dans le plan de travail, mais en étroite collaboration avec des partenaires tels que la DTIE/PNUE et les associations professionnelles, en vue de soumettre les résultats à sa sixième réunion.

5.6 Gestion du développement urbain

81. M. J. Parpal (MEDCITES), cogestionnaire de tâches pour ce thème, a présenté le programme de travail proposé (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 40 à 42), pour lequel les Parties contractantes ou des institutions internationales s'étaient engagées à fournir une large part des ressources financières nécessaires. Le Groupe avait décidé d'évaluer la situation actuelle afin de définir la problématique qui servirait de point de cadre à l'élaboration de recommandations aux Parties contractantes. Il avait aussi décidé de mettre au point une méthodologie et un

programme et d'arrêter les méthodes à utiliser pour leur mise en oeuvre. Ainsi qu'il ressortait du rapport, trois réunions avaient déjà été tenues. Lors de la réunion initiale d'experts, à Séville, le Groupe avait décidé de se concentrer notamment sur les aspects globaux et sectoriels, les moyens d'encourager la coopération pour la formation, l'échange de données d'expérience, les meilleures pratiques et les indicateurs. Le rapport donnait l'ordre du jour et la liste des documents pour la première réunion d'experts, à Split. Cette réunion avait conclu que, eu égard aux contraintes économiques et institutionnelles, une forte croissance urbaine pouvait entraîner des déséquilibres fonctionnels qui étaient souvent extrêmement graves et avaient des répercussions sur les ressources naturelles, l'économie et les conditions de vie dans les villes.

82. Le Groupe de travail avait proposé trois grands axes pour son programme: renforcement des institutions locales, en particulier pour ce qui était de la prestation de services, de la planification et de l'entretien des villes et participation; appel à diverses sources de financement pour les villes; enfin, échange de données d'expérience et coopération.

83. M. S. Antoine (France) a informé la Commission, à la demande de M. Parpal, qu'à la première réunion tenue à Split avec le CAR/PAP, quelques alternatives avaient été avancées sur les types d'action à proposer; il a indiqué aussi que quelque 70 villes pourraient constituer un réseau d'observation pour les domaines dans lesquels ils disposaient des capacités nécessaires et pour les échanges de données et d'expérience, notamment en matière de bonnes pratiques.

84. Un participant a souligné la nécessité d'intéresser tous les acteurs aux responsabilités et aux tâches liées au développement urbain et il a encouragé le Groupe de travail à renforcer sa collaboration avec les autres groupes.

85. Mme A. Mourmouris (Commission européenne) a indiqué que l'Union européenne, qui disposait déjà d'une communication sur cette question, était très avancée dans l'établissement d'un manuel sur le développement urbain et serait prête à partager son expérience. Elle a ajouté que la question était si vaste que le Groupe de travail devrait se concentrer sur certains aspects axés sur l'action. Elle a aussi invité le Groupe à veiller à ce que le questionnaire qu'il se proposait d'envoyer demande des renseignements que les destinataires seraient en mesure de fournir et qui seraient pertinents dans l'objectif recherché.

86. M. J. Parpal (MEDCITES), répondant à une question posée au sujet des villes à étudier, a indiqué que l'enquête porterait sur des grandes villes, des villes moyennes en expansion rapide et des points chauds, dont le nombre serait limité par les contraintes financières.

87. Le représentant du CAR/TDE a informé la réunion que le Centre suivait l'expansion des villes en Europe et avait offert son appui au Groupe de travail.

88. La Commission a entériné le programme de travail proposé par le Groupe.

Point 6 de l'ordre du jour: Méthode de travail et suivi des recommandations

89. Le Coordonnateur, présentant les conclusions du Comité directeur sur les méthodes de travail et le suivi des recommandations (UNEP(OCA)/MED WG.156/3, annexe I), a indiqué que le Comité directeur avait demandé que de nouvelles améliorations soient réalisées dans trois domaines: identification plus précise et préparation des thèmes, meilleure planification des activités par objectif et meilleure mise en oeuvre et suivi des recommandations. Il a fait observer qu'après trois années d'expérience pratique, plus de temps serait désormais disponible pour la préparation des thèmes sur la base d'une valeur ajoutée et la spécificité méditerranéenne. Les gestionnaires de tâches devraient indiquer les principaux objectifs des activités et s'attacher à l'exécution et à la valorisation, c'est-à-dire qu'ils devraient adopter une approche opérationnelle de la mise en oeuvre.

90. Certains thèmes pourraient se prêter à des programmes d'action stratégique et il a également été proposé que le Secrétariat suggère aux Parties contractantes le moyen dont elles pourraient mettre en oeuvre les recommandations. En outre, le Secrétariat et les centres régionaux pourraient développer l'emploi de programmes de démonstration. Enfin, il a été proposé d'atteindre à une meilleure visibilité en diffusant des renseignements par tous les moyens appropriés.

91. En outre, il importerait de tenir compte dans le budget du PAM des actions et recommandations adoptées par les Parties contractantes suite à des propositions de la CMDD et de contribuer dans la mesure de ses possibilités à leur mise en oeuvre.

92. Tout en appréciant la qualité des propositions du Comité directeur et en gardant à l'esprit la nécessité de s'en tenir strictement au mandat de la CMDD en tant qu'organe de consultation et d'éviter également toute confusion des rôles, les participants sont convenus, dans l'ensemble, qu'il fallait prendre en compte les points suivants pour les trois domaines susmentionnés:

- C ceux qui proposeraient des thèmes nouveaux devraient procéder à une étude approfondie des renseignements disponibles, déterminer l'éventuelle valeur ajoutée, évaluer les résultats à en attendre et faire le point des possibilités de financement;
- C il conviendrait de sélectionner quelques thèmes, ne couvrant pas nécessairement un éventail aussi vaste que lors du démarrage de la CMDD, et de les laisser "mûrir" une ou deux années avant de les aborder;
- C les thèmes devraient être choisis en fonction des résultats concrets que l'on pourrait en attendre;
- C pour la crédibilité et la visibilité de la CMDD, les résultats de ses activités devaient témoigner d'un caractère concret et stimuler des initiatives nouvelles;
- C il conviendrait de faire une plus large place à la dimension sociale;
- C des petits groupes ad hoc pourraient être créés pour une durée limitée afin de traiter de questions spécifiques;
- C des mesures de suivi devraient être prévues par les Parties contractantes lors de l'adoption des propositions d'actions et de recommandations soumises par la CMDD;
- C il est suggéré dans ce contexte que les Parties contractantes adoptent un système de rapports sur la mise en oeuvre et que ces rapports soient transmis à la CMDD;
- C les contacts avec d'autres organes devraient être plus systématiques et les rapports intérimaires plus réguliers.
- C il conviendrait d'améliorer les communications avec les Parties contractantes et d'autres partenaires, par exemple en ayant recours à Internet et en mettant au point une stratégie de l'information et de la communication, pour s'assurer que les activités de la CMDD bénéficiaient d'un effet multiplicateur;
- C il conviendrait d'adopter une approche axée sur des projets pilotes plutôt que sur des programmes d'actions stratégiques;

Point 7 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes et leurs critères de sélection

93. La Commission a examiné les critères de sélection de nouveaux thèmes pour son programme de travail des deux ou trois prochaines périodes biennales, sur la base des informations et de la matrice figurant à l'annexe du document UNEP(OCA)/MED WG.156/3. M. Hoballah a indiqué qu'il ressortait du nombre limité de réponses au questionnaire que trois des thèmes proposés avaient recueilli la plus forte adhésion: "gestion et développement durable", "modes de consommation et gestion des déchets" et "agriculture et développement rural".

94. Lors du débat sur cette question, certains intervenants ont plaidé pour le choix immédiat d'un ou plusieurs thèmes, de manière à ce que les préparatifs de leur traitement puissent s'amorcer à brève échéance. Toutefois, il a également été rappelé que la CMDD avait encore devant elle, pour une ou deux années, un programme de travail très chargé avec les thèmes qu'elle continuait à traiter et le Bilan stratégique pour l'an 2000. Par ailleurs, plusieurs intervenants ont fait part de leur intérêt à l'égard des quatre autres thèmes figurant sur la matrice, et la possibilité que de nouveaux thèmes deviennent d'une grande actualité d'ici un ou deux ans a aussi été évoquée. Sur proposition du Secrétariat, il a donc été convenu que l'Unité de coordination évaluerait la faisabilité des sept nouveaux thèmes proposés en mettant l'accent sur les déchets et le développement agricole et rural afin que, pour chacun d'eux, puissent être évalués la valeur ajoutée que l'on pouvait escompter de leur traitement par la CMDD et les travaux actuellement en cours au sein d'autres instances. Trois nouveaux thèmes feraient également l'objet de cette phase d'exploration: "catastrophes naturelles", "lutte contre la pauvreté" et "coopération internationale pour le développement durable". En réalisant les études de faisabilité, l'Unité de coordination devrait solliciter le concours des membres de la Commission. Il a été noté à cet égard que le CREE et le WWF avaient offert leur assistance, le premier pour le thème "agriculture et développement rural" et le second pour le thème "gestion durable des ressources naturelles maritimes" ainsi que pour les aspects désertification et déforestation du thème "agriculture et développement rural". Cette phase d'exploration avait pour objectif d'orienter le choix des thèmes à l'occasion de la prochaine réunion de la CMDD.

Point 8 de l'ordre du jour: Bilan stratégique pour l'an 2000

95. Le Coordonnateur rappelle que, conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans de la mise en oeuvre par les membres et observateurs de la CMDD des principes du programme Action MED 21.

96. M. Hoballah, présentant le projet de mandat relatif au Bilan stratégique pour l'an 2000 figurant à l'annexe IV du document UNEP(OCA)/MED WG.156/3, a tout d'abord fait observer que ce bilan ne concernait pas l'état de l'environnement méditerranéen mais les actions entreprises par tous les partenaires intéressés; il porterait sur des facteurs tels que la prise de décisions, les capacités et la gouvernance. Il ne se limiterait pas aux activités du PAM et de la CMDD mais comporterait une brève évaluation du travail des autres partenaires, notamment le partenariat euroméditerranéen, le METAP et le CEDARE, ainsi que la société civile. Le bilan serait dressé à plusieurs niveaux: le niveau euroméditerranéen; le niveau régional, où le PAM était l'élément le plus important, avec évaluation des actions du PAM II et des activités de la CMDD; le niveau national, avec évaluation des réformes juridiques et réglementaires entreprises par les gouvernements, et de la participation des Parties contractantes aux programmes méditerranéens; le niveau local, au titre des activités des programmes Action 21 locaux; et enfin le niveau de la société civile et des ONG.

97. La Présidente a indiqué que l'objectif fondamental du Bilan stratégique était de déterminer l'engagement de tous les partenaires aux niveaux local, national et régional, suscitant ainsi un élan entièrement nouveau. Son propre pays, où avait commencé le travail préparatoire de la CMDD, attendait beaucoup de cet exercice et en appelait à tous les participants pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin que ce bilan soit un succès.

98. Au cours du débat qui a suivi, le Bilan stratégique a recueilli un ferme soutien et le Gouvernement tunisien a été félicité pour son initiative. Un représentant a été d'avis que le Bilan constituerait le moment fort du travail du PAM en offrant à tous les partenaires la possibilité de reconformer leur engagement pour une vision partagée et un avenir meilleur en Méditerranée. Il était très important à cet égard que la prochaine réunion comprenne un segment ministériel. Un autre participant a indiqué qu'un nouvel élan était nécessaire et estimé que le choix de l'an 2000 avait une grande valeur symbolique. Le représentant de la Tunisie, après avoir rappelé que son pays accueillerait la prochaine réunion de la CMDD, a déclaré que cinq ans après l'adoption d'Action MED 21, l'an 2000 avec sa valeur symbolique se prêtait on ne peut mieux à un bilan stratégique et souhaité un segment ministériel important. La Tunisie était résolue à faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer le succès de la sixième réunion, qui se tiendrait en novembre 2000 afin de laisser suffisamment de temps pour mener à bien cet important Bilan stratégique.

99. La réunion est convenue de la méthodologie suivante:

1. Le Groupe de travail, se composant de la Tunisie et de la Grèce pour les Parties contractantes ainsi que de la Ville de Rome, de l'EOAEN et du MIO-ECSDE pour les trois catégories, est chargée de:
 - a) Préparer un plan type du rapport à fournir par les membres et observateurs de la CMDD (voir 2. infra),
 - b) Rassembler et de synthétiser les rapports fournis,
 - c) Diffuser un pré-rapport de synthèse aux membres et observateurs de la CMDD, deux mois avant la sixième réunion de la CMDD.
2. Préparation par les membres et observateurs de la CMDD d'un rapport sur les modalités de mise en oeuvre des principes du programme Action MED 21, chacun pour ce qui les concerne.
3. Tenant compte de l'échéance et de la méthode retenues, le Secrétariat proposera aux Parties contractantes à Malte, dans le cadre du budget-programme 2000-2001, un projet de budget.
Les Parties contractantes sont invitées par ailleurs en tant que de besoin à contribuer sur une base volontaire au financement de cet exercice.

100. La Présidente a conclu, à la lumière des observations formulées au cours du débat, qu'il avait été convenu d'achever le Bilan stratégique en l'an 2000, et d'adresser aux donateurs potentiels une recommandation relative au financement afin de permettre l'élaboration d'un rapport consistant et exhaustif.

Point 9 de l'ordre du jour: Coopération et collecte de fonds

101. Faute de temps, ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé.

Point 10 de l'ordre du jour: Sixième réunion de la CMDD

102. La Tunisie a confirmé son offre d'accueillir la sixième réunion de la CMDD, prévue pour novembre 2000. À cette occasion, il a été proposé d'organiser une réunion du Comité directeur avant la fin de l'année 1999 dans le but de mieux préparer la prochaine CMDD, notamment son ordre du jour, ainsi que le suivi des activités en cours, en particulier la préparation du Bilan stratégique, et enfin le suivi de la réunion des Parties contractantes à Malte.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

103. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

104. La réunion a adopté le rapport établi par le Secrétariat après y avoir apporté un certain nombre de modifications.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

105. La Présidente a exprimé sa vive satisfaction de la qualité et de la nature des travaux de la réunion et, après les civilités d'usage, elle a prononcé la clôture de la réunion le samedi 3 juillet 1999 à 14 heures.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MCS D MEMBERS
MEMBRES DE LA CMDD**

ALBANIA - ALBANIE

Mr Maksim Deliana

Chairman
National Environment Agency
Bulevardi Zhan D'Arc
Tirana
Albania

Tel: 355 42 30682, 65229
Fax: 355 42 65229
email: cep@cep.tirana.al

ALGERIA - ALGERIE

M. Mohamed Si Youcef

Directeur général
Direction générale de l'environnement
Ministère de l'intérieur, des collectivités locales, et
de l'environnement
Palais Mostapha Pacha
blvd de l'indépendance
16000 Alger
Algérie

Tel: 213 2 652967
Fax: 213 2 652802

**ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA
NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
KAIROUAN (APNEK)**

M. Youssef Nouri

Président fondateur de l'APNEK
Chargé des Relations avec l'Extérieur
Association pour la Protection de la Nature et
de l'Environnement de Kairouan (APNEK)
Lycée Abou Sofiène, Ksar Saïd II
2009 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 515307
Fax: 216 1 508361

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic

Special Advisor to the Minister of Physical
Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
71000 Sarajevo
S. Tomica 1, B i H
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387 71207949
Fax: 387 71207949
Email: mapbh@bih.net.ba

**CENTRE DES REGIONS
EUROMEDITERRANEENNES POUR
L'ENVIRONNEMENT (CREE)**

Mme Christina Daoussi

Directrice Générale du C.R.E.E.

Ms Chryssanthi Intzidou

Collaborator

Mr Evangelos Kyritsis

Collaborator

13-15 rue Thrassyvoulou
Plaka
105 55 Athènes

Tel: 30 1 3242190/3352202/3
Fax: 30 1 3239120
Email: klepsydra@kepemep-cree.org

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

M. Georges Giourgas

Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development
of Greek Islands (EOAEN)
World Trade Centre, Bte 3
162 Bd Emile Jacquart
Bruxelles 1000 Belgique

Tel: 322 2030090
Fax: 322 2031067

**CITY OF ROME
VILLE DE ROME**

Ms Loredana De Petris
Deputy Mayor for the Environment

Ms Mirella Di Giovine
Director Environmental Department
Tel: 3906 3207147
Fax: 3906 3207129

Ms Silvana Novelli
Director International Relations Department

M. Bruno Salsedo
Comune di Roma
Dipartimento Politiche Ambientali e Agricole
Via Cola di Rienzo, 23
00192 Roma
Italy

Tel: 39 06 30007926
Fax: 39 06 3207129
Email: b.salsedo@comune.roma.it

Mr Franco la Torre
ECOMED
26, Via di Porta Lavernale
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 5783564
Fax: 39 065781448
Email: ecomed@romacivica.net

CROATIA - CROATIE

Mr Andrija Randic
Head
State Directorate of Environment
Office for the Adriatic - Rijeka
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia

Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: arandic@duzo.tel.hr

CYPRUS - CHYPRE

Mr Nikos Georgiades
Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Tagmatarhou Poulou 17
Ayios Andreas
Nicosia 1100
Cyprus

Tel: 357 2303883
Fax: 357 2774945
Email: rocperiv@cytanet.com.cy

ECOMEDITERRANIA

M. Rafael Madueno
President
Ecomediterrània
Gran Via de les Corts Catalanes, 643, 3
08010 Barcelona
Espagne

Tel: 3493 4125599
Fax: 3493 4124622
Email: ecomed@pangea.org

Mr Abbas Zahreddine
Ecomediterrania/Liban Nature Environment
PB 114
5144 Beyrouth
Liban

Tel: 961 1 603328-9
Fax: 961 1 836163
Email: Ine@cyberia.net.lb

**EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY COUNCIL
(EUROCHLOR/CEFIC)**

Mr Arseen Seys
Director
Avenue E. Van Nieuwenhuyse 4, Box 2
B-1160 Brussels
Belgium

Tel: 322 6767251
Fax: 322 6767241
Email: ase@cefic.be

Mr Carlo Trobia

Via Accademia 33
Milano
Italy

Tel: 39 02 26810224
Fax: 39 02 26810311
Email: carlo-trobia@hq.enichem.geis.com

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

M. Fernand Thurmes

Directeur
Direction affaires générales et
internationales
Direction générale de l'environnement,
sécurité
nucléaire et protection civile

Tel: 322 2955002
Fax: 322 2963440

Ms Athena Mourmouris

Euro-Mediterranean Partnership
DG XI A.4 TRMF 5/62

European Commission
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 322 2963951
Fax: 322 2963440
Email: athina.mourmouris@dg11.cec.be

FRANCE - FRANCE

M. Serge Antoine

10, rue de la Fontaine
91570 Bievres
France

Tel: 33 1 69412056 - 42848421
Fax: 33 1 42848420

Mme Geneviève Besse

Sous-Direction de l'Environnement
et des Coopérations Sectorielles
Direction des Affaires économiques et
financières, Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: 33 1 43174413
Fax: 33 1 43175745
E-mail: genevieve.besse@diplomatie.fr

M. Laurent Caplat

Chargé de mission Méditerranée
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
20 avenue de Ségur
75320 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191705
Fax: 33 1 42191719
Email: laurent.caplat@environnement.gouv.fr

Mme Corinne Etaix

Chef Bureau Coopération
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
20 avenue de Ségur
75320 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191758
Fax: 33 1 42191719
Email: corinne.etaix@environnement.gouv.fr

M. Philippe Le Lourd

Commissariat Général du Plan
5, rue Casimir Périer
Paris 75007
France

Tel: 33 1 45565303
Fax: 33 1 45565178
Email: plelourd@plan.gouv.fr

GREECE - GRECE

Mr Giannis Vournas

Director General of Environment
Ministry of the Environment, Physical
Planning
and Public Works
17 Amaliados Street
115 23 Athens
Greece

Tel: 30 1 6410641

Fax: 30 1 6410641

ISRAEL - ISRAEL

Ms Galia Ben-Shoham

Head of E.I.A. Section
Ministry of the Environment
5 Kanfei Nesharim Str.
Jerusalem
Israel

Tel: 972 2 6553856

Fax: 972 2 6553853

Email: galia@environment.gov.il

ITALY - ITALIE

Mr Valerio Calzolaio

Undersecretary of State
Ministry of Environment

Mr Matteo Baradà

Direttore Generale
Ministero dell'Ambiente
Istitutorato Generale per la Difesa del Mare

Tel: 39 06 57223429/30

Fax: 39 06 57223470

Ms Barbara Castrucci

Assistant to Mr Calzolaio
Ministry of Environment
V. Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 57225706

Fax: 39 06 57225722

Email: barbaracastrucci@hotmail.com

Mr Giovanni Guerrieri

Expert
Servizio Acqua, Rigiuti e Suolo
Ministero dell'Ambiente
Via C. Colombo, 144
Roma, Italia

Tel: 39 06 57225250, 39 3392907600

Email: guerrieri@flashnet.it

Mr Canio Loguercio

Ministry of Environment

Tel: 3906 572256078

Fax: 3906 57225611

E-mail: caniolo@tin.it

Mr Maurizio Sciortino

ENEA
Via Anguillarese 301
00060 Rome

Tel: 390630484213

Fax: 390630483591

E-mail: sciortino@casaccia.enea.it

Mr Gualtiero Bittini

ICRAM

Researcher
via di Casalotti 4.300
Rome

Tel: 3906 61570411/2

E-mail: bittini@tin.it

Mr Sergio Illuminato

President
Fondo Euro Mediterraneo

Ms Ginella Vocca

Director
Fondo Euro Mediterraneo
Piazza Dalmazia, 25
00198 Roma
Italy

Tel: 39 06 85354814

Fax: 39 06 8844719

Email: femssc@tin.it

Ms Tiziana Vitolo

Email: vitorio@irem.cnr.na.it

Ms Ferragina Eugenia

Email: ferragina@irem.na.cnr.it

IREM (Istituto di Ricerche sull'Economia
MEDITERR) CNR
v. Pietro Casteccino 111
80131 Napoli, Italy

Tel: 39 081 5605486, 5605130

Fax: 39 081 5606540

Mr Giuliano Fierro

PAP Focal Point
Università di Genova
DIPTERIS
Corso Europa 26
16132 Genova
Italy

Tel: 39 010 500794

Email: comett@dipteris.unige.it

Ms Sonia Cantoni

ANPA - del. Ministry of Environment
Manager of the Integrated Strategies for
Sustainable Dept.
Via V. Brancati, 48
00144 Rome
Italy

Tel: 39 06 50072155

Fax: 39 06 50072258

Email: cantoni@anpa.it

Ms Giovanna Rossi

Ministero dell'Ambiente
v. Ferratello in Laterano, 33
00186 Roma
Italia

Tel: 39 06 70362340

Fax: 39 06 77257008

Email: g.rossi@mfp-it.eionet.eu.int

LEBANON - LIBAN

Ms Sana Sairawan

Chief of Protection of Nature Service

Tel: 961 4 522222, 523161

Fax: 961 4 4524555

Email: s.sairawan@moe.gov.lb

Mr Rami Abu Salman

Technical Officer
Capacity 21
Ministry of Environment
P.O. Box 70-1091
Antelias
Lebanon

Tel: 961 4 418911

Fax: 961 4 418911

Email: rsalman@moe.gov.lb

LIBYA - LIBYE

Mr Abdul Fattah Boargob

Head
Department of Environmental Studies
Technical Centre for Environment Protection
Turkey Street - Eldhara
P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4448452

Fax: 218 21 3338098

MALTA - MALTE

Mr Louis Vella

Principal Environmental Expert
Environment Protection Department
Floriana CMR02
Malta

Tel: 356 232022

Fax: 356 241378

Email: lovella@waldonet.net.mt

**MEDCITES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

Mr Joan Parpal Marfà

Secrtaire Général
MedCités
Mancomunitat de Municipis de l'Area
Metropolitana de Barcelona
C/ 62, Núm. 16/18 - Sector A, Zona Franca
08040 Barcelona
Spain

Tel: 34 93 2234169

Fax: 34 93 2235128

E-mail: desurb@amb.es

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr Michael J. Scoullos

President
Mediterranean Information Office for
Environment, Culture and Sustainable
Development
(MIO/ECSDE)
28 Tripodon Street
10558 Athens
Greece

Tel: 30 1 3247267 - 3247490
Fax: 30 1 3225240
email: mio.ee.ew@forthnet.gr

Mr Imad Adly

Co-chairman
MIO-ECSDE
Arab Office for Youth and Environment
P.O. Box 2
Magles le Shaab
Cairo
Egypt

Tel: 202 3041634 - 3059613
Fax: 202 3041635
Email: aoye@ritsec1.com.eg

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier

Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi des questions
d'environnement
Direction des relations extérieures

Tel: 377 93158888
Fax: 377 93158888
Email: ramoge@dial-up.com

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique

Tel: 377 93158148
Fax: 377 93154208
Email: pvanklaveren@gouv.mc

M. Wilfrid Deri

Administrateur

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
MC 98000

Principauté de Monaco

Tel: 377 97778901
Fax: 377 93509591

MOROCCO - MAROC

Mme Bani Layachi

Directeur de l'observation, des études et
de la coordination
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement,
de l'Urbanisme et de l'Habitat
SE d'Etat de l'Environnement
125, Av. Ben Barka Ryad
75, Rue du Sébou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 715477, D:212 7680741/40
Fax: 212 7 680746

**MUNICIPALITY OF SILIFKE
MUNICIPALITE DE SILIFKE**

Mr Bayran Ali Öngel

Mayor
the Silifke Municipality
Silifke
Turkey

Tel: 90 324 7142137
Fax: 90 324 7142186

**MEDITERRANEAN WATER NETWORK
RED MEDITERRANEA DEL AQUA (RME)**

Ms. Josefina Maestu

Secretary General
Red Mediterranea del Aqua-RME
Modesto La fuente, 63-6EA
28003 Madrid
Spain

Tel: 34 91 5350640
Fax: 34 91 5333663
Email: 106173.2041@compuserve

SLOVENIA - SLOVENIE

Mr Slavko Mezek

Advisor to the Director
Ministry of Environment and Spatial Planning
Dunajska 47
6000 Ljubljana

Slovenia

Tel: 386 61 1787021
 Fax: 386 61 1787010
 Email: slavko.mezek@gov.si

SPAIN - ESPAGNE

Mme Amparo Rambla Gil

Subdirectora General Adjunta Normativa y
 Cooperacion Institucional
 D.G de Calidad y Evaluación Ambiental

Ministerio de Medio Ambiente
 Plaza San Juan de la Cruz
 28071 Madrid, Espagne

Tel: 34 91 5976374
 Fax: 34 91 5975980
 Email: amparo.rambla@sgnci.mma.es

TUNISIA - TUNISIE

S.E Mme Faiza Kefi

Ministre de l'Environnement et de l'
 Aménagement du Territoire

M. Khalil Attia

Directeur Général de l' Environnement
 Ministère de l'Environnement et
 de l'Aménagement du Territoire

Tel: 216 1 704000, 702779
 Fax: 216 1 238411
 Email: partenaires@rdd.tn

M. Fethi Debbabi

Chargé de l'information et de la presse
 au Cabinet du Ministre de l'Environnement
 et de l'Aménagement du Territoire
 Ministère de l'Environnement et
 de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord
 B.P. 52
 2080 Ariana
 Tunisie
 Tel: 216 1 704000

M. Mohamed Ennabli

Gestionnaire de Tâche
 Institut nationale de la recherche
 scientifique
 et technique
 Route Touristique Soliman
 Borj-Cedria

B.P. 95
 2020 Hammam-lif - Tunis
 Tunisie
 Tel: 216 1 430215
 Fax: 216 1 430934

Mr Beshir Ben Mansour

Président, Directeur Général
 Agence Nationale de Protection
 de l'Environnement (ANPE)
 rue du Cameroun-Belvédère
 Tunis
 Tunisie
 Tel: 216 1 840221
 Fax: 216 1 848069

Mme Samia Arbi

Conseiller
 Ambassade de Tunisie
 Rome
 Tel: 39 06 8603060

TURKEY - TURQUIE

Ms Kumru Adanali

Acting Head
 Email: kumrua@hotmail.com

Ms Güzin Arat

Environmental Engineer
 Email: guzinarat@yahoo.com

Foreign Relations Department
 Ministry of Environment
 Eskisehir Yolu 8 KM
 06100 Ankara
 Turkey
 Tel: 90 312 2851705
 Fax: 90 312 2853739

WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL FONDS INTERNATIONAL POUR LA NATURE (WWF)

Mr Leonardo Lacerda

Director
 Mediterranean Programme Office
 Tel : 3906 84497381
 E-mail: llacerda@wwf.net.org

Ms Alessandra Poggiani

Head of Communications and
 external Relations
 Tel: 39 06 84497424

Email: apoggiani@wwfnet.org

Ms Giulietta Rak

Coordinator of Advocacy

Tel: 39 06 84497417

Email: grak@wwf.net.org

Ms Isabella Murandi

Coordination of Programme Development

Tel: 3906 84497417

E-mail: imorandi@wwf.net.org

Mr Pedro Regato

Forest Officer

E-mail: pregato@wwfnet.org

World Wide Fund for Nature International

(WWF) Via Garigliano, 57

00198 Rome

Italy

Tel: 39 06 84497338

Fax: 39 06 8413866

OBSERVERS - OBSERVATEURS

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNEP / TECHNOLOGY, INDUSTRY AND
ECONOMICS DIVISION (TIED)
PNUE/DIVISION TECHNOLOGIES ,
INDUSTRIE ET ECONOMIE (DTIE)**

Ms. Helene . Genot

PNUE/DTIE

39-43 Quai André-Citroën

75739 Paris

Tel: 33 1 44371450

Fax 33 1 44371474

Email: helene.genot@unep.fr

**UNEP / REGIONAL OFFICE FOR WEST
ASIA
PNUE/ BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE
DE L'OUEST (ROWA)**

Mr Habib el Habr

Deputy Regional Director

UNEP/ROWA

P.O.BOX. 10880

Manama

State of Bahrain

Tel: 973 276072

Fax: 973 276075

Email: hhunrowa@batelco.com.bh

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANIZATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist

WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
46, Vassileos Konstantinou
116 36 Athens
Greece

Tel: 7273105

Fax: 7253196 - 7

Email: gkamiz@unepmap.gr

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)**

Mr Manfredo Incisa Di Camerana

via delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Tel: 30 06 57055357

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION
(UNIDO/ICS)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI/ICS)**

Mr Enrico Feoli

Area Coordinator

Area Science Park

34127 Trieste

Italy

Tel: 39 040 922108

Fax: 39 040 922136
Email: feoli@ics.trieste.it

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS, AND OTHER OBSERVERS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ET AUTRES OBSERVATEURS**

**COUNCIL OF ARAB MINISTERS
RESPONSIBLE FOR ENVIRONMENT, LEAGUE
OF ARAB STATES
CONSEIL DES MINISTRES ARABES CHARGES
DE L'ENVIRONNEMENT, LIGUE DES ETATS
ARABES (CAMRE/LAS)**

Ms Dina Kamel
CAMRE/LAS
Tahrir Square C.P. 11642
Cairo
Egypt

Tel: 202 5750511
Fax: 202 5740331

Mr Khaldoun Roueiha
Counsellor
Piazzale delle Belle Arti,6
Rome

Tel: 39 06 3226752

**CENTRE FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION AND
EUROPE
CENTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE LA REGION ARABE ET
L'EUROPE (CEDARE)**

Mr Kamal A. Sabet
Executive Director

Ms Samia Nemeh
Conference Affairs Officer
Nile Tower Building, 13th floor
P.O. Box 52 Orman
21-23 Giza Street
Giza, Cairo
Egypt

Tel: 202 5702482
Fax: 202 5703242
Email: cedare@ritsec1.com.eg

**ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND
DEVELOPMENT(OECD)
ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES(OCDE)**

Mr Christian Avérous
Head, State of the Environment Division
OECD Environment Directorate
2, rue André Pascal
75016 Paris
France

Tel: 33 1 45249819
Fax: 33 1 45247876
Email: christian.averous@oecd.org

**MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL
TECHNICAL ASSISTANCE
PROGRAMME
PROGRAMME D'ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR
L'ENVIRONNEMENT
DE LA MEDITERRANEE
(METAP)**

Mr Sherif Arif
Regional Environmental Coordinator
METAP Coordinator
Rural Development Water & Environment
Department
Middle East and North Africa Region
The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, USA

Tel: 1 202 4737315
Fax: 1 202 4771374
Email: sarif@worldbank.org

RAMOGE

Sylvie Tambutté
Secrétaire Exécutif
Villa Girasole, 16, boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Tel: 377 93154229
Fax: 377 93509591

Email: ramoge@dial-up.com

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**UNEP/IMO REGIONAL MARINE
POLLUTION EMERGENCY
RESPONSIBLE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION
MARINE ACCIDENTELLE**

Email: planbleu@planbleu.org

Mr Roberto Patruno

Director

UNEP/IMO Regional Marine Pollution
Emergency Response Centre for the
Mediterranean Sea (REMPEC)

Manoel Island GZR 03

Malta

Tel: 356 337296-8

Fax: 356 339951

Email: rempecdirector@waldonet.net.mt

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (RAC/BP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLUE (CAR/PB)**

M. Michel Batisse

Président

Plan Bleu

c/o UNESCO-SC

1 rue Miollis

Paris 75732

France

Tel: 33 1 45684051

Fax: 33 1 45685804

M. Guillaume Benoit

Directeur

Blue Plan Regional Activity Centre
(BP/RAC)

15 Avenue Beethoven

Sophia Antipolis

06560 Valbonne

France

Tel: 33 492387130

Fax: 33 492387131

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme/Regional
Activity
Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana P.O Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: 385 21 571171
Fax: 385 21 361677
email: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED
AREAS(RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR
LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES
(CAR/ASP)**

M. Adel Hentati

Directeur
Centre des activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'Environnement
1080 Tunis La Charguia
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349
Email: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE
SENSING(RAC/ERS)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr Michele Raimondi

Managing Director
E-mail: michele.raimondi@ctmnet.it

Monique Viel
Technical Officer

Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo, Italy

Tel: 39 91 308512 - 342368
Fax: 39 91 308512
E-mail: monique.viel@ctmnet.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE/ CLEANER PRODUC
(RAC/CP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr Victor Macià

Director
Cleaner Production/Regional Activity Centre
Travessera de Gràcia 56,1
08013 Barcelona
Espagne

Tel: 34 93 4147090
Fax: 34 93 4144582
E-mail: vmacia@cipn.es
cleanpro@cipn.es

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DES
100 SITES HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt

Coordonnateur

"100 Sites historiques méditerranéens"

du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France

Tel: 33 491907874

Fax: 33 491561461

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30 1 7273101

E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel : 301 72573 126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

Francesco-Saverio Civili

Senior Environmental Affairs Officer

MEDPOL Programme Coordinator

Tel: 30 1 7273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the

Mediterranean Action Plan

48, Vassileos Konstantinou Avenue

P. O. Box 18019

116 10 Athens

Greece

Tel: 30 1 7273100

Fax: 30 1 7253197

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II

Appendice I

INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Propositions

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, avec le concours des les acteurs de la société civile, sont invités à mettre en œuvre, sur la base du volontariat, un système méditerranéen d'indicateurs pour le développement durable. Il servira aux:

- C États riverains de la Méditerranée ;
- C acteurs de la coopération multilatérale dans la région ;
- C acteurs de la société civile (collectivités locales, entreprises, associations, ...).

1. **Tronc commun d'indicateurs** : Un premier ensemble de 130 indicateurs de base (dont 55 déjà accessibles), tenant compte de la disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays, sera proposé aux Parties contractantes. Chaque pays les réunira, s'il le peut et sur une base volontaire, pour le travail intraméditerranéen. Cette liste pourra être modifiée en fonction des tests réalisés dans les pays¹ et en fonction des orientations et des besoins exprimés par la Commission méditerranéenne du développement durable.
2. **Indicateurs complémentaires** : Les indicateurs retenus dans le tronc commun ne pouvant constituer, à eux seuls, une trame suffisante pour l'examen approfondi des différents thèmes pour le travail sur les politiques du développement durable sur des domaines ou territoires particuliers. Le PAM, les États et les autorités locales s'attacheront à proposer, tester et mémoriser des indicateurs complémentaires de pression, d'état et de réponse.
3. **Harmonisation et diffusion des indicateurs pour faciliter le travail des pays** : Le PAM réalisera un "glossaire" détaillant les définitions et les méthodologies d'élaboration des indicateurs, le PAM tiendra également à jour un dossier illustrant l'ensemble des indicateurs retenus, comportant un tableau des évolutions par pays et à l'échelle régionale depuis 1960 avec leurs représentations graphiques, ainsi que des commentaires sur les difficultés de collecte et les possibilités d'interprétation. Le PAM fera connaître ce travail sur Internet.
4. **Rapport méditerranéen** : Les Parties contractantes sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les cinq ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002.
Ce rapport sera en particulier basé sur les indicateurs pour le développement durable. Il fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, etc.

¹À préciser.

Il sera présenté par le PAM aux Parties contractantes et à la CMDD.

5. **Rapport nationaux** : Les États sont invités à fournir au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du développement durable des Nations Unies, et à faciliter les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu (série des Profils des pays méditerranéens).
Ces synthèses nationales indiqueront les objectifs de résultats, à moyen et long terme, clairement affichés et adoptés par les États ainsi que quelques exemples de bonnes pratiques.
6. **Renforcement des capacités** : Les Parties contractantes sont invitées à mobiliser les instituts statistiques pour la collecte des données et à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou les agences équivalentes, du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national et à en faire les relais privilégiés du niveau méditerranéen.
Elles sont invitées à développer avec l'appui éventuel de soutiens financiers régionaux des programmes adaptés de renforcement de leurs capacités destinés à:
 - C promouvoir l'usage des indicateurs pour le développement durable;
 - C harmoniser les statistiques environnementales et socio-économiques;
 - C assurer la coordination avec l'ensemble des institutions concernées.
7. **Suivi** : Le PAM assurera le suivi de ce travail en s'appuyant sur les Centres d'activités et notamment le Plan Bleu: il le complétera par des travaux nouveaux pour approfondir tel ou tel thème en connexion avec les autres organisations internationales et nationales compétentes; la CMDD assurera une fonction de veille, ferait appel si nécessaire aux gestionnaires de tâches qui pourront proposer la tenue de réunions appropriées.

ANNEXE II
Appendice II**INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, ÉDUCATION
ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION****Propositions**a) Conditions générales:

- C Le renforcement du rôle de la société civile appelle sans délai l'examen, la modification et la révision systématiques des cadres juridiques et institutionnels nationaux et locaux dans la plupart des pays méditerranéens.
- C Les membres concernés ont pris note des principes énoncés dans la Convention d'Aarhus (1998).
- C Les autorités régionales et locales, les ONG et autres organisations de la société civile doivent être encouragées et soutenues. Il convient de mettre en place des "lieux de dialogue" et de créer ou renforcer des mécanismes de participation avec l'engagement actif d'ONG. Ces mécanismes peuvent comporter la participation d'ONG aux procédures de l'AEE et à des projets spécifiques tels que ceux ayant trait à la gestion des biotopes, à la formation, à la surveillance continue, etc., ainsi qu'aux plans visant la durabilité par le biais d'Actions 21 locales et autres initiatives comparables. Des crédits doivent être inscrits au budget afin de financer ces activités.
- C La sensibilisation, l'information, la participation et la mobilisation du public en faveur de l'environnement et de la durabilité doivent s'amorcer sans délai. Aussi faut-il intégrer les questions pertinentes dans les programmes scolaires en leur consacrant le temps voulu; les éducateurs doivent recevoir une formation appropriée; il incombe d'élaborer et de diffuser un matériel pédagogique bien conçu; les médias et Internet peuvent servir à créer des sites sur l'éducation en matière d'environnement et de durabilité, reliés à d'autres sites.

b) Actions spécifiques proposées:

- C Un certain nombre d'actions spécifiques recommandées par le Groupe thématique sont étroitement liées à la politique prévue en matière d'information et de communication sur le PAM, et le Secrétariat de ce dernier devrait donc être incité à utiliser, en tant que de besoin, la contribution du Groupe thématique.

Information

1. Procéder à une évaluation chiffrée fiable des investissements complémentaires nécessaires aussi bien pour les infrastructures que pour les frais de fonctionnement, etc., afin d'obtenir des données sérieuses et comparables pour l'ensemble de la Méditerranée.
2. Organiser tous les deux ans et à tour de rôle dans chacun des pays méditerranéens, dans la langue nationale, une exposition sur l'état le plus récent des connaissances.

L'information sera fournie en majeure partie par le PAM/PNUE et l'AEE et elle sera centrée sur l'état de l'environnement méditerranéen ainsi que sur les moyens et mécanismes qui sont déjà en place ou sont nécessaires pour sa réhabilitation et la promotion d'un développement vraiment durable. À chaque exposition, une partie en sera consacrée au pays qui l'accueillera. Les expositions seront organisées en partenariat gouvernements - ONG.

Sensibilisation:

3. Organiser un sondage d'opinion systématique et une évaluation statistique fiable des points de vue, perceptions, comportements et aspirations du public méditerranéen dans les domaines de l'environnement et du développement durable, d'une manière compatible avec celle utilisée pour Eurobaromètre en Europe.
4. Inviter les Parties contractantes à développer et à appliquer, en collaboration avec les ONG, les stratégies nationales et les plans d'action pour la sensibilisation, comme faisant partie intégrante des plans nationaux de viabilité, afin d'améliorer la qualité et la crédibilité des renseignements fournis. Le Secrétariat, peut-être avec la participation du Groupe thématique, pourrait élaborer un modèle de stratégie pour l'information et la sensibilisation afin d'appuyer l'action des Parties contractantes.

Éducation:

5. Renforcer le réseau méditerranéen des éducateurs de l'environnement et les réseaux méditerranéens pertinents en matière de sensibilisation à l'environnement et à la viabilité.
6. Évaluer les ressources nécessaires pour informer, d'ici l'année 2004, à l'échelle de la Méditerranée, 50 pour cent des enseignants des écoles primaires et 30 pour cent des enseignants des écoles secondaires des méthodes alternatives de production.
7. Encourager la création d'un registre méditerranéen sur des matériaux pédagogiques, audiovisuels, notamment raccordé à Internet.

Participation:

8. Inviter les Parties contractantes à choisir au moins un projet pilote par pays en matière de participation et de mobilisation en y associant activement le public. Ces projets à l'échelon national et local seront étudiés, suivis et documentés afin d'être diffusés en tant que modèles possibles de bonne pratique. Les États sont également invités à collaborer avec les collectivités locales.
9. Publier et traduire dans différentes langues méditerranéennes une série de manuels sur les questions suivantes:
 - a) pratiques et techniques de participation
 - b) méthodes à appliquer pour dégager des consensus
 - c) exemples de "réussite" déjà enregistrés en matière de participation et de mobilisation du public.

**Allocution du Dr. Klaus Topfer, Directeur exécutif du PNUE
à l'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD
Rome, 1er - 3 juillet 1999**

Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis heureux et honoré de m'adresser à cette importante réunion - je puis même dire ce forum véritablement éminent où figurent autorités gouvernementales et locales, acteurs économiques et représentants d'organisations non gouvernementales de l'ensemble de la région méditerranéenne.

Il ne fait aucun doute que les questions les plus cruciales de la région méditerranéenne sont en train d'évoluer. Elles appellent un recentrage sur les éléments qui constituent l'ensemble de la politique de la région en matière de sécurité - une politique qui tienne compte des développements intervenus dans les domaines économique, social, écologique, culturel et humanitaire.

Les tendances actuelles de l'économie indiquent que la Méditerranée va acquérir une importance encore plus grande pour l'acheminement de ressources vitales. Elles indiquent aussi que la région est en passe de devenir une économie avancée et intégrée, offrant des possibilités d'investissement considérables au cours des prochaines décennies.

L'ensemble de ces prévisions et de ces initiatives économiques nécessite une appréhension de la stabilité écologique en Méditerranée dans le cadre global du développement durable. Des investissements massifs dans la région doivent aller de pair avec le souci de la sécurité à long terme des ressources écologiques.

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa création en 1972, le PNUE s'est attaché avant tout à maintenir l'intégrité écologique des mers régionales, la Méditerranée ayant constitué le premier des programmes du PNUE établis à cet effet. Et je suis fier de dire qu'il a été le plus fructueux.

Les raisons d'un tel succès s'imposent d'elles-mêmes. Les pays riverains et la Commission européenne ont pris très vite conscience de la nécessité d'une coopération régionale pour protéger la mer contre la pollution et pour frayer la voie au développement durable. Grâce à la volonté et à l'engagement des partenaires concernés, le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE est devenu un exemple pour d'autres régions et programmes.

Mais il est aussi d'autres raisons à cette réussite. Tout d'abord, je mentionnerai la structure dynamique de ses institutions que sont l'Unité de coordination et les divers Centres d'activités régionales du PAM/PNUE. Ces institutions ont permis de couvrir toute une gamme d'activités majeures, de l'observation et l'évaluation à la gestion des ressources et au renforcement des capacités.

Aussi, avec le temps, le Programme pour les mers régionales a-t-il évolué, passant de la surveillance continue, de l'évaluation et de la prévention de la pollution marine à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles des zones littorales. Il a toujours eu pour finalité globale une intégration salubre des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

La révision et la revitalisation de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et du Plan d'action ont également contribué à ce processus en permettant de tenir compte des grandes initiatives, actions et évolutions intervenues aux niveaux mondial et régional dans le domaine de l'environnement, notamment par le biais d'accords multilatéraux. Il me faut évoquer à cet égard l'adaptation d'Action 21 au contexte méditerranéen, entreprise à l'initiative de la Tunisie aussitôt après le Sommet de la Terre de 1992, et l'élaboration du programme Action MED 21.

Vous conviendrez avec moi que la création de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est également inscrite dans cette évolution. En tant qu'instance régionale de dialogue et de réflexion sur les questions stratégiques, la Commission méditerranéenne du développement durable a établi un lien entre les impulsions et décisions prises aux niveaux mondial et régional, d'une part, et les efforts déployés par les pays aux niveaux national et local, d'autre part.

La Commission offre en définitive un cadre prometteur pour la définition d'une stratégie de développement durable véritablement méditerranéenne.

Mesdames et Messieurs,

Au titre de la revitalisation du Programme pour les mers régionales, le PNUE continuera à apporter son plein appui aux activités du Plan d'action pour la Méditerranée. Nous le ferons en élargissant la portée de celles-ci et en consolidant leurs acquis. Nous nous attacherons à les promouvoir au sein de la famille du PNUE comme auprès de tous les partenaires concernés, et notamment les institutions des Nations Unies et la CDD/ONU. À n'en pas douter, d'autres régions et institutions tireront parti de l'expérience et des compétences techniques acquises par le PAM/PNUE.

À cet effet, une stratégie efficace en matière d'information et de communication est nécessaire, et elle confèrera en retour au PAM un nouvel élan et une meilleure visibilité. L'expérience, le savoir faire et les réseaux du PNUE sont à la disposition de la région méditerranéenne, non seulement pour accroître la diffusion de l'information mais aussi pour renforcer la coopération.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que le Plan d'action pour la Méditerranée et sa Commission méditerranéenne du développement durable sont plus que jamais appelés à jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable en faveur de la paix et de prospérité de la région.

Enfin, je tiens à remercier vivement le Maire de la Commune di Roma d'avoir organisé la réunion et le Gouvernement italien d'avoir soutenu sans relâche le PAM.

**Discours de S.E. Madame FAÏZA KEFI, Président de la CMDD
à l'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD
Rome, 1er - 3 juillet 1999**

Monsieur le Secrétaire d'État à l'environnement du Gouvernement italien,
Madame la Représentante de la Ville de Rome,
Monsieur le Représentant de la FAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les membres de la CMDD,
Messieurs les représentants des institutions partenaires et partisans de la coopération pour la Méditerranée,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le plaisir de me trouver parmi vous n'a d'égal que l'honneur qui m'échoit de prendre part et d'animer les travaux de cette cinquième réunion de la CMDD.

Il m'est particulièrement agréable de saluer l'initiative de la Ville de Rome, cette capitale méditerranéenne aux 27 siècles d'histoire, qui accueille aujourd'hui notre réunion, et pour remercier tout spécialement M. Francesco Rutelli, dont nous connaissons tous l'engagement en faveur de l'environnement.

Grâce à lui, les villes de la Méditerranée rejoignent activement le processus de la CMDD et je suis sûre que les autres membres et partenaires de la Commission ne manqueront pas d'en faire autant pour le renforcement de la CMDD et du PAM, afin que nous puissions ensemble, gouvernements et société civile, réussir avec l'appui du PNUE cet ambitieux dessein d'un développement durable pour la Méditerranée dans le cadre du programme Action MED 21.

Mon hommage va également à ceux qui, sans répit, travaillent avec acharnement et abnégation à donner une assise méthodique et efficace à notre action. Je veux citer M. Chabason et l'équipe du Secrétariat du PAM.

Mesdames et Messieurs,

La tenue aujourd'hui de la cinquième réunion de la CMDD depuis sa création, en 1995, témoigne de sa pertinence et de son solide ancrage dans le système du PAM et de la Convention de Barcelone. La bonne marche de cette Commission, impliquant toutes les parties concernées par les questions de l'environnement et du développement aux niveaux régional, national et local en Méditerranée, a largement contribué à la création d'un forum de concertation et de dialogue constructif. Malgré toutes les contraintes et les nombreuses difficultés qui marquent la recherche du difficile compromis entre les besoins légitimes du développement et les équilibres fragiles de l'environnement dans notre région et grâce à la participation de l'ensemble des partenaires, la Commission est parvenue à produire des analyses et une réflexion sérieuses et approfondies, des recommandations et des propositions d'actions opérationnelles sur des thèmes aussi sensibles et cruciaux que la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières. La participation active des différents membres de la CMDD, notamment les représentants des collectivités locales, des groupes

socio-économiques et des ONG dans les travaux de la Commission et de ses groupes thématiques, a été pour beaucoup dans les résultats obtenus.

Mesdames et Messieurs,

L'ordre du jour riche et varié qui nous est proposé ici à Rome traduit la volonté de la Commission d'aller de l'avant.

Lors de sa réunion tenue en mars dernier, que la Tunisie a eu l'honneur d'abriter, le Comité directeur a étudié de nombreux aspects de notre activité. Nous avons donc entre les mains les résultats de cet examen, que le Secrétariat du PAM a fidèlement traduit dans les documents de notre réunion.

Nous aurons à débattre en effet de propositions pratiques, notamment celles relatives aux méthodes de travail, au suivi et à la mise en oeuvre des recommandations en vue de nous mettre d'accord sur les moyens appropriés d'assurer le bon fonctionnement de la Commission au sein du PAM.

Nous aurons à examiner en vue de leur adoption les recommandations d'actions proposées par les groupes chargés des thèmes concernant les indicateurs du développement durable, le tourisme et le développement durable, l'information, la sensibilisation et la participation du public.

Nous avons également à étudier les propositions des groupes chargés de poursuivre l'examen des thèmes suivants: industrie et développement durable, libre-échange et environnement, et développement urbain durable.

Enfin, nous aurons à débattre des termes de référence et du cadre de travail du bilan stratégique pour l'an 2000.

L'élaboration de ce bilan, qui nous édifiera sur la mise en oeuvre du développement durable dans la région, est stratégique aussi bien pour les pays que pour le PAM. Le choix de préparer ce bilan et de le présenter en l'an 2000 a plus d'une signification et nous souhaitons que ce rendez-vous important puisse se tenir en l'an 2000.

Consciente des difficultés qui se présentent pour finaliser l'élaboration de ce bilan dans les délais, je lance un appel à tous les membres et partenaires pour appuyer le Secrétariat du PAM et la CMDD en vue de mobiliser les moyens nécessaires pour mener à bien ce projet.

Mesdames et Messieurs,

Les dernières années écoulées étaient riches en événements importants dans notre région. En effet, les processus Euroméditerranéen et du FEM, de plus en plus actifs, offrent des possibilités réelles de coopération que nous devrions saisir et valoriser au profit de la mise en oeuvre des programmes régionaux, nationaux et locaux définis dans le cadre des recommandations de la CMDD.

Avant de conclure, je voudrais vous dire combien la Tunisie accord d'importance aux recommandations de cette Commission et à leur concrétisation dans le cadre des programmes nationaux de développement. Je voudrais souligner l'importance de la solidarité régionale pour la réalisation des objectifs du développement durable. Je tiens encore une fois à remercier en votre nom les organisateurs pour tous les efforts qu'ils ont déployés, ainsi que la Ville de Rome qui a offert les meilleures conditions de travail à notre réunion, à laquelle je souhaite un plein succès.

**Allocution du Maire de Rome à la cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion de la
Commission méditerranéenne du développement durable
Capitole, Rome, 1er juillet 1999**

La Commission méditerranéenne du développement durable a servi avant tout d'instance qui permet à tous les intérêts et aux préoccupations sociales de se confronter.

La Méditerranée est à la fois prodigue et vulnérable, elle appelle des politiques et des mesures concrètes de développement durable qui soient appréhendées, acceptées et mises en oeuvre par tous les acteurs, qu'il s'agisse ou non d'institutions, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé.

Ce n'est pas une tâche facile dans une région qui ne se caractérise pas par un degré élevé de cohésion, mais on ne saurait s'y soustraire si l'on souhaite infléchir la profonde transformation du modèle de développement dans le sens de la durabilité.

Tel est l'essentiel de notre tâche, de notre travail. Nous devons être en mesure de trouver ensemble un point de rencontre, ces facteurs communs qui permettront à nos collectivités d'emprunter la voie du développement social, économique et, il va sans dire, environnemental. Ce point de convergence est le développement durable.

Les pays, régions, villes, pouvoirs publics, ONG et secteur privé sont ici pour oeuvrer de concert, en mettant à profit leur expérience, par dessus tout avec l'engagement de traduire en actes les stratégies que nous formulerons dans nos domaines respectifs d'activité et de compétence.

L'un de mes prédécesseurs a dit dans cette même salle "Dieu nous aide!"

Il est tout à fait judicieux que la Commission du développement durable compte parmi ses membres des municipalités, des réseaux de villes et des collectivités locales.

Par ailleurs, cette reconnaissance résulte des responsabilités que ces instances ont jugé bon d'assumer et des efforts déployés ces dernières années, notamment en Méditerranée, qui ont favorisé l'adoption d'un grand nombre de mesures.

Le ralliement des villes et des collectivités locales à la cause du développement durable, en particulier depuis la Conférence de Rio, a dans le même temps renforcé leur prise de conscience et leur volonté d'agir, ce qui a eu des incidences aux niveaux local et mondial.

Ce n'est pas sans fierté que je rappellerai la contribution efficace de Rome qui a pris part à toutes les grandes initiatives et, dans certains cas, s'est directement employée à les promouvoir.

Je saisis l'occasion de récapituler brièvement certaines des mesures prises par la ville que je représente.

Au plan mondial:

Participation à la campagne "Les villes pour la protection du climat" en vue de l'application de la Conventions sur les changements climatiques et du suivi des cinq objectifs et des engagements

pris par les pays à cette occasion et réaffirmés par la Déclaration de Nagoya du 28 novembre 1998.

Avec la CDD/ONU et l'IFAD, promotion et organisation du 1er Forum des Maires de Villes contre la désertification, parallèlement à la Conférence des Parties pour la ratification de la Convention relative à la lutte contre la désertification, 3-4 octobre 1997, et du 3e Forum tenu les 11 et 12 juin dernier à Bonn.

Au plan méditerranéen:

Appui pour la promotion et la diffusion d'Action 21 locales en Méditerranée, en mettant l'accent sur les villes des rives Sud et Est du bassin, grâce à la participation à des programmes et projets de l'Union européenne et d'autres organisations et institutions internationales, à l'organisation de conférences internationales et à la formulation d'accords et initiatives de partenariat telles que ceux conclus avec la ville de Tunis et le Ministère tunisien de l'environnement. En collaboration avec la DTIE/PNUE, préparation du 1er rapport sur la production plus propre dans la région méditerranéenne en 1995, et du 2e rapport que vous avez reçu, avec la participation de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPA). Participation à MedCités, le seul réseau permanent de villes en Méditerranée visant à promouvoir le développement durable et dont j'ai présentement l'honneur d'être le président. La création d'un instrument opérationnel tel que l'organisation ECOMED, qui a secondé toutes ces initiatives ces dernières années.

En Europe:

Adhésion à la Charte d'Alborg et à la campagne "Villes durables européennes", participation au comités préparatoires pour les conférences de Lisbonne et de Séville dans le cadre de la campagne.

À Rome:

Lancement et renforcement du processus Action 21 locales. Dans vos dossiers, vous trouverez les renseignements essentiels et un rapport d'avancement. À cet égard, je me bornerai à mentionner un acte politico-administratif tout à fait pertinent à mes yeux: la création de l'Office pour la participation des citoyens.

Le Conseil municipal a approuvé un plan qui classe 64 pour cent des terres communales comme aires protégées.

Rome possède 82 000 hectares d'espaces verts comprenant des terres agricoles, des réserves naturelles, des parcs et des villas historiques.

Il a été créé Roma Natura, l'organisme qui administre 20 parcs et réserves naturelles totalisant 51 000 hectares.

Il ressort clairement de tout ce qui précède que Rome et ses responsables se sont engagés à promouvoir des processus globaux pour réorienter le développement urbain vers la durabilité, ce qui a conduit à une nouvelle définition des politiques de développement et d'aménagement urbain.

Allocution de M. Valerio Calzolaio, Sous-secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de l'Italie, à l'ouverture de la cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, Rome, 1er-3 juillet 1999

Je souhaite la bienvenue à tous les représentants des Gouvernements, des Conseils, des organisations non gouvernementales et des forces sociales.

Ces dernières années, nous assistons à un ralentissement dans le rythme d'adoption de conventions internationales sur l'environnement. On en dénombrait 58 en 1971. Entre 1972 (année où s'est tenue la première conférence des Nations Unies sur l'environnement et où a été créé le PNUE) et 1992, elles sont passées à 171, soit une moyenne de 5 à 6 par an. En 1998, elles n'ont atteint que les 175, les dernières étant peut-être, toutefois, les plus importantes pour l'avenir: biodiversité changements climatiques, désertification, intimement liées, avec des implications mondiales, et que l'on ne saurait mettre en oeuvre sans une reconversion écologique du modèle de développement du Nord et du fondement des échanges avec le Sud. Au sommet de Rio de 1992, les Conventions sur les changements climatiques et sur la biodiversité ont été signées et les négociations sur la Convention relative à la lutte contre la désertification (qui allait être signée à Paris en 1994) ont été amorcées, tandis qu'un nouvel élan était conféré au Plan d'action pour la Méditerranée et à la Convention de Barcelone - finalement ratifiée par l'Italie sous sa version modifiée, avec les Protocoles y relatifs - ce qui a stimulé l'élaboration du programme Action MED 21 et la création de la présente Commission méditerranéenne du développement durable.

Comme vous le savez, l'existence d'une convention ne garantit pas que les engagements qui en découlent soient pour autant respectés dans la forme et le fond ou que des sanctions soient appliquées aux contrevenants. Mais ces textes juridiques induisent une dialectique, ils nous habilitent à être vigilants et à demander aux gouvernements de rendre compte de leurs actes. Ces derniers mois, avec le nouveau gouvernement italien, le Ministère de l'environnement a décidé d'accorder une place plus importante, selon des modalités plus complètes et organiques, à la protection de la Méditerranée et à l'appareil des dispositions juridiques nationales et internationales. J'ai moi-même constaté que l'on avait affaire à une multitude d'entités politiques et institutionnelles, de services administratifs, d'instituts scientifiques et de recherche, dont les activités n'étaient souvent mal coordonnées entre elles.

C'est pour cette raison que nous avons chargé l'ICRAM et l'ENEA de réaliser une étude sur le degré d'application des principales conventions pour la protection de la mer Méditerranée et des grands instruments de la coopération internationale, première manifestation d'une tendance visant à l'unité politique et administrative.

Cette étude de l'ICRAM et de l'ENEA ne prétend pas à l'exhaustivité; elle se propose de permettre une évaluation conjointe de certains aspects majeurs de la protection du milieu marin et côtier de la Méditerranée, assujettis, comme il est de tradition, au morcellement des législations nationales et internationales ainsi que des compétences techniques, administratives et organisationnelles pour leur mise en oeuvre. Ce travail devra être contrôlé, élargi et actualisé. Seule une connaissance approfondie des instruments disponibles, de leur force et de leurs insuffisances, peut nous permettre de témoigner d'une présence plus incisive et organique au sein des diverses enceintes internationales où sont décidés et lancés des programmes, forgés des outils pratiques en matière d'environnement et de développement durable.

L'Italie et les autres pays méditerranéens sont confronté à tout un ensemble de crises environnementales, avec les problèmes liés aux variations climatiques responsables de périodes prolongées de sécheresse, à une tendance marquée des sols à l'érosion, à une fréquence élevée d'incendies de forêt détruisant une ressource vitale, à la crise de l'agriculture traditionnelle et à l'exode rural qui condamne de vastes régions à la marginalisation, à la surexploitation des ressources en eau et à la concentration massive des activités économiques le long du littoral, à l'extension des agglomérations urbaines, à l'essor du tourisme et d'une agriculture intensive dont les retombées affectent l'ensemble de l'"écosystème méditerranéen", lequel subit en outre un processus de "tropicalisation".

En Méditerranée, l'"effet de serre" et l'"effet désertification" finissent par se confondre, chacun avec des effets particuliers, déclenchés par de multiples causes qui sont en rapport avec la production et la consommation d'énergie ainsi que par une exploitation des ressources naturelles contraire au principe de durabilité. Dans les années à venir, l'actualisation du PAM (Plan d'action pour la Méditerranée) et l'élaboration du PAND (Programme d'action national de lutte contre la désertification) permettront de mieux coordonner les politiques gouvernementales et interministérielles.

J'espère que ce précieux travail préliminaire servira à définir des mesures concrètes, à appuyer les programmes nationaux et régionaux de gestion durable des ressources naturelles du bassin méditerranéen et à instaurer des politiques communes appropriées de coopération.

Valerio Calzolaio
Sous-secrétaire d'État
Ministère de l'environnement